



CFONB

Comité Français d'Organisation
et de Normalisation Bancaires

Rapport annuel 2017



SOMMAIRE

02 AUTOUR DE L'ANNÉE 2017

04 MISSIONS ET ORGANISATION

04 Nos missions et notre organisation

08 Nos adhérents dans nos instances

10 AUTOUR DES PÔLES

10 Les organes de fonctionnement - Les Pôles

12 L'ACTIVITÉ DES PÔLES EN 2017

12 Moyens de Paiement 1

16 Moyens de Paiement 2

20 Coordination des standards

24 Normalisation et confiance numériques

28 Instruments financiers

32 Réglementation et Conformité

38 Les communications 2017 du CFONB par thème

40 ZOOM SUR LA NOUVELLE ORGANISATION DU CFONB AU 1^{ER} JANVIER 2018

40 Présentation des 4 nouveaux pôles du CFONB

42 LES RENCONTRES ET LES ATELIERS DU CFONB

42 Autour des 5 évènements de l'année 2017

46 AUTRES CONTRIBUTIONS

46 Bilan CSP 2017

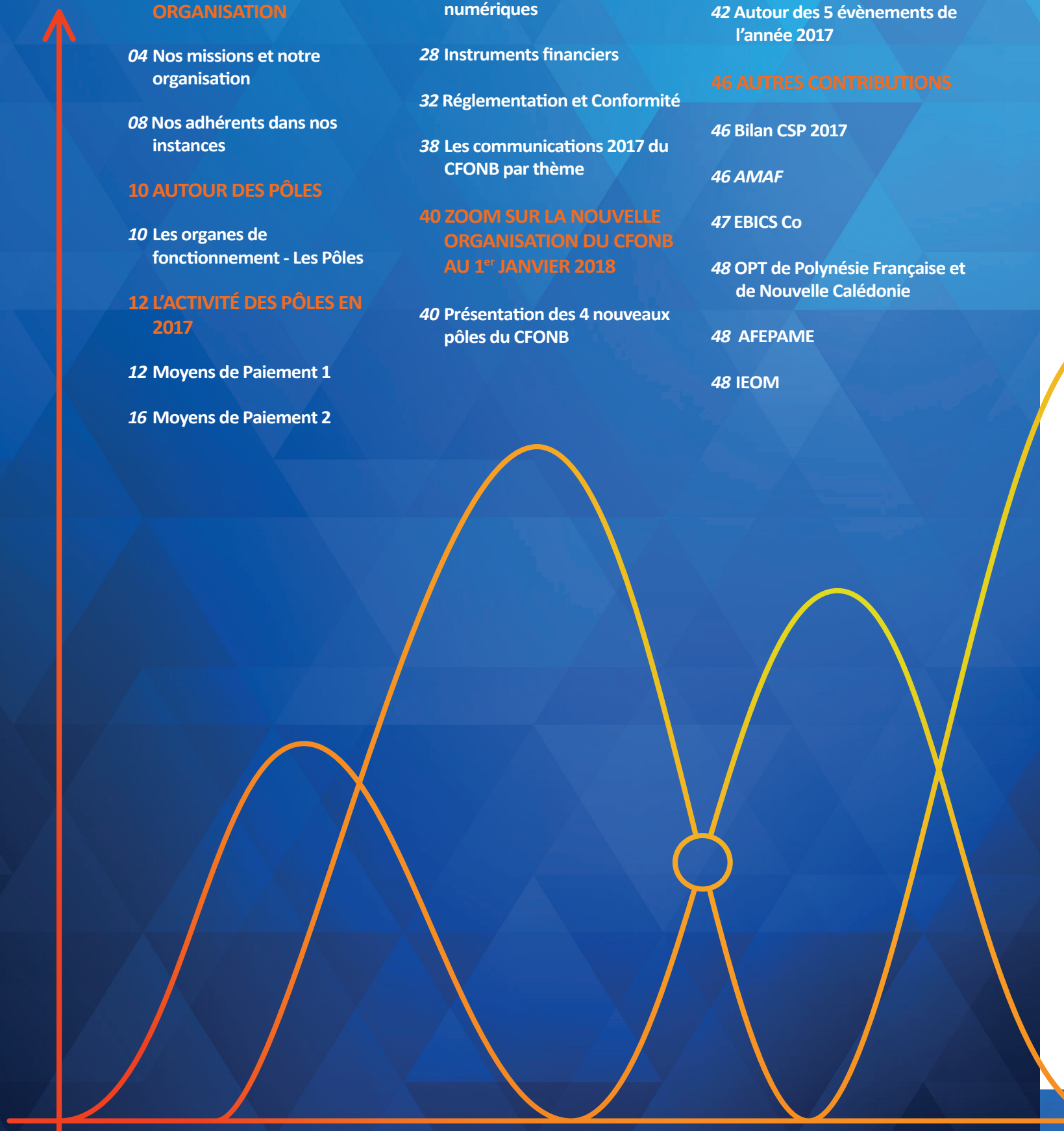
46 AMAF

47 EBICS Co

48 OPT de Polynésie Française et de Nouvelle Calédonie

48 AFEPEME

48 IEOM



Le mot du Président

Chers amis,

Notre activité a été soutenue en 2017.

Le détail de l'ensemble des sujets traités au sein des groupes de travail est présenté ci-après dans le rapport. Le panorama exposé est exhaustif, et avec le recul d'une année, permet de mesurer la richesse de notre travail collaboratif.

Pour ma part, je souhaiterais mettre en exergue quatre chantiers qui me semblent avoir marqué l'année écoulée.

Mobilité bancaire

Le premier dossier à retenir tant pour la charge de travail qu'il a nécessité que pour son impact politique est celui de la mobilité bancaire. Exigée par les autorités et attendue par la clientèle, cette réforme a permis une grande simplification des démarches requises pour les changements de domiciliation bancaire. Lancée en février 2017 la nouvelle procédure a sans doute connu les premiers jours quelques tâtonnements dus principalement à l'implication nécessaire des nombreuses parties concernées (établissements bancaires, titulaires de comptes et créanciers). Aujourd'hui elle donne suffisamment satisfaction pour que son extension à la renumérotation des comptes soit envisagée.

Protocole d'échanges EBICS

Le second dossier méritant d'être mentionné, concerne les évolutions très positives du protocole d'échanges EBICS. D'origine allemande, EBICS Scrl s'est développée depuis 2010 dans le cadre d'une société franco-germanique à laquelle s'est rattachée en 2014 la communauté Suisse. Fruit d'une collaboration étroite entre les experts de ces 3 pays, une nouvelle version de ce protocole, dénommée 3.0 se présente comme un format d'échanges unique et évolutif, appelé à devenir le véritable standard européen sur le marché des paiements.

Nouveaux vecteurs électroniques

Enfin, il convient de noter l'implication de notre institution dans les nouveaux vecteurs électroniques : l'identité numérique, la facturation et l'archivage électronique, la dématérialisation des réquisitions et des oppositions administratives. Sur toutes ces questions, des groupes de travail sont à l'œuvre et ont pu déjà apporter d'importantes contributions.

Notre adhésion à l'Association AIGCEV qui regroupe toutes les parties intéressées à la mise en place du Certificat Electronique Visible (CEV) témoigne de l'intérêt que nous portons à ces sujets.

Réorganisation

Au-delà de ces productions dont nos équipes peuvent être fières, je voudrais les remercier également pour l'esprit constructif avec lequel ces dernières participent à l'effort de réorganisation en cours de notre institution : rationalisation du circuit interne de validation des communications, repositionnement du rôle du secrétariat général, et refonte du fonctionnement des pôles d'activité pour mieux valoriser le rôle clé des groupes de travail.

Au total, dans un environnement qui se transforme rapidement, le CFONB une fois encore, a pu affirmer son rôle d'acteur majeur du changement et de garant de la sécurité de notre écosystème.



Yannick CHAGNON
Président



AUTOUR DE L'ANNÉE

2017

JANVIER

- 18** Départ Alain de Chabannes (retraité CDC)
- 24** Bureau du Conseil
- 24** Participation du CFONB au projet PEBA «Plateforme d'Echange Banques-Administrations»
- 24** Nomination de Maria De Sousa (CFONB) à l'animation du groupe de travail «Pédagogie et Communication»

FÉVRIER

- 02** Audit du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2016
- 15** Réunion SQUALPI : Présentation des activités du CFONB
- 21** Comité financier
- 21** Conseil d'administration AIGCEV
- 27** Remise des insignes de grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur à Marcel Roncin (retraité)
- 28** Board EBICS

AVRIL

- 01** Nomination provisoire de Marie-Chantal Debize (BNPP) à l'animation du Pôle «Coordination des standards» en remplacement d'Anne Ballerini (CA) appelée à d'autres fonctions
- 01** Nomination d'André Walraevens (CA) à l'animation du sous-groupe de travail «Dématérialisation des réquisitions judiciaires»
- 03** Arrivée de Frédéric Meignien au CFONB (prestataire)
- 06** Réunion sur la réflexion du fonctionnement du CFONB
- 10** Parution du rapport annuel 2016 du CFONB
- 21** Comité National des Paiements Scripturaux

MARS

- 02** Réunion sur la réflexion du fonctionnement du CFONB
- 03** Réunion EBICS à Cologne
- 06** EBICS : Réunion stratégie
- 07** Conseil d'Administration
- 07** Renouvellement du mandat de Frantz Teissedre (SG) en tant que Trésorier du CFONB
- 15** Réunion sur la réflexion du fonctionnement du CFONB
- 18 et 19** Réunion plénière de l'ISO TC68 Services financiers : Création de 2 sous comités
- 21** Bureau du Conseil
- 21** Nomination de Carole Ghilardi (CDC) à l'animation du groupe de travail «Incidents liés aux échanges» en remplacement d'Alain de Chabannes (retraité CDC)
- 21** Validation du renouvellement du mandat de Frantz Teissedre (SG) en tant qu'administrateur français du Board d'EBICS Scrl
- 21** Fusion des deux groupes de travail «Signature électronique et Miroir GE esign» et «Identités numériques et évolution du référentiel RGS de l'ANSSI» en un seul groupe de travail dénommé «Identités et services de confiance numériques» animé par Sérapin Tsete (LBP) et Yves Le Querrec (LBP) (suppléant)
- 21** Participation du CFONB à une Audition au SENAT sur la normalisation volontaire et ses impacts juridiques et économiques
- 27 & 28** Board EBICS - Physical meeting
- 31** Remplacement de Willy Dubost (retraité FBF) par Jérôme Raguénès (FBF)

MAI

- 02** Départ de Ivan Huant (BPCE) appelé à d'autres fonctions
- 03** Comité juridique du CFONB sur le règlement de la Cellule de Surveillance Prélèvement
- 04** Comité National des Paiements Scripturaux
- 15 au 19** Réunions internationales ISO à Rio de Janeiro - Brésil
- 16** Bureau du Conseil
- 16** Fin des travaux réalisés en tant que NASO par le secrétariat CFONB
- 16** Nomination provisoire de Jeremy Neil Allam (CNCM) à l'animation du Pôle «Moyens de paiement groupe 2» en remplacement de Jean-Yves Della Vedova (retraité BPCE)
- 16** Assemblée Générale EBICS
- 16** EBICS : Renouvellement de mandat pour 3 ans / Frantz Teissedre (SG) et Bettina Schönfeld (Bundesverband Deutscher Banken e.V)
- 18 & 19** Réunion plénière ISO TC68 : Création :
 - ISO TC68/SC8
 - Données de référence pour les services financiers
 - ISO TC68/SC9
 - Echange d'informations pour les services financiers
- 19** Atelier thématique EBICS
- 24** Départ de Jean-Yves Della Vedova (retraité BPCE)

JUIN

07

Assemblée Générale mixte du CFONB

07

Conseil d'Administration

07

Réélection pour une période de 3 ans de STET et de Céline Ringot, Censeure (LBP)

12

Parution du rapport d'activité 2016 du CFONB - Bureau de normalisation

12

Réunion animateurs / organisation du CFONB

13

Board EBICS

14

Rencontre CFONB

15

Bureau de Normalisation : Audit interne qualité CFONB

19

Comité National des Paiements Scripturaux

20

Démission du Commissaire aux comptes titulaire MMP Audit au profit du Commissaire aux comptes suppléant Sofideec Baker Tilly

23

Réunion AMAF à Monaco

26

Matinale numérique à la CDC

27

Business forum GUF / SWIFT

28

Comité National des Paiements Scripturaux

SEPTEMBRE

11

Board EBICS - Call meeting

18 & 20

Comité National des Paiements Scripturaux

19

Comité financier

26

Bureau du Conseil

26

Nomination de Pierre Colladon (SG) pour une durée de 3 ans à la Présidence de la CN8 «Données de références pour les services financiers»

27

Conseil d'Administration AIGCEV

OCTOBRE

10

Conseil d'Administration

10

Atelier thématique

26

Comité National des Paiements Scripturaux

NOVEMBRE

10 au 17

Réunion internationale RMG 20022 en Chine

20

CNPS Plénier

21

Bureau du Conseil

21

Nomination de Johan Noleau (BNPP) à l'animation du groupe de travail «Sécurité» du CFONB

21

Demande de participation de la FNTC au CFONB au groupe de travail E-Finance

30

Réunion AMAF à Monaco

DÉCEMBRE

01

Rencontre CFONB à Monaco

01

Board EBICS

12

Départ de Sophie Giorgi (CA) remplacée provisoirement par Philippe Evenot (LBP)

12

Réélection de Narinda You (CA) à la 2^{ème} Vice-présidence du CFONB pour une période de 3 ans

12

Mise à jour de la plaquette de communication du CFONB

12

Nomination de Laurent Lafeuillade (SG) au poste d'animateur du Comité de Pôle A Instrument de paiement et Jeremy Neil Allam (CNCM) au poste de suppléant

12

Nomination de Yves Le Querrec (LBP) au poste d'animateur du Comité de Pôle B Standards et évolution numériques et Marie-Chantal Debize (BNPP) au poste de suppléante

12

Nomination de Ivan Huant (BPCE) au poste d'animateur du Comité de Pôle C Contributions transverses et André Walraevens (CA) au poste de suppléant

12

Nomination de Alexandre Stervinou (BDF) au poste d'animateur du Comité de Pôle D Réglementation et conformité et Christel Gourlet (FBF) au poste de suppléante

JUILLET

04

Bureau du Conseil

04

Conseil d'administration AIGCEV

04

Nomination de Patrice Hertzog (CM) pour une durée de 3 ans à la Présidence de la CN9 «Echange d'informations pour les services financiers»

10

Comité National des Paiements Scripturaux

AOÛT

10

Harmonisation du site internet du CFONB

Nos missions

ORGANISATION ET STANDARDISATION

Les travaux du CFONB s'inscrivent dans le cadre devenu européen et international de l'évolution des moyens et services de paiement et des instruments financiers. Ses missions générales consistent à :

- Favoriser et organiser l'élaboration et la définition de règles professionnelles et de standards pour leur utilisation en France, tant pour les relations entre établissements de crédit que pour celles entre ces établissements et leurs clients,
- Se coordonner avec tout organisme privé ou public national, européen ou international, et en particulier auprès de l'Etat et des Administrations françaises, de la Banque de France, de la Commission européenne, de la Banque centrale européenne, etc.
- Etablir des relations utiles de concertation et de coopération avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles, françaises, européennes et internationales.

Dans ce cadre, l'Association engage directement, ou en liaison avec d'autres organismes de Place, toute(s) action (s) pour la défense des règles et standards de son ressort.

Ainsi, dans le cadre de SEPA, le CFONB contribue à l'activité des groupes de travail de l'EPC (les experts français mandatés s'appuyant sur les différents groupes de travail du CFONB) et du Comité National des Paiements Scripturaux.

NORMALISATION

Conformément au décret n° 2009-697 du 16 juin 2009 relatif à la normalisation, le CFONB intervient en tant que bureau de normalisation par délégation d'AFNOR pour compte de la profession bancaire et financière et contribue, en liaison avec les acteurs concernés, à :

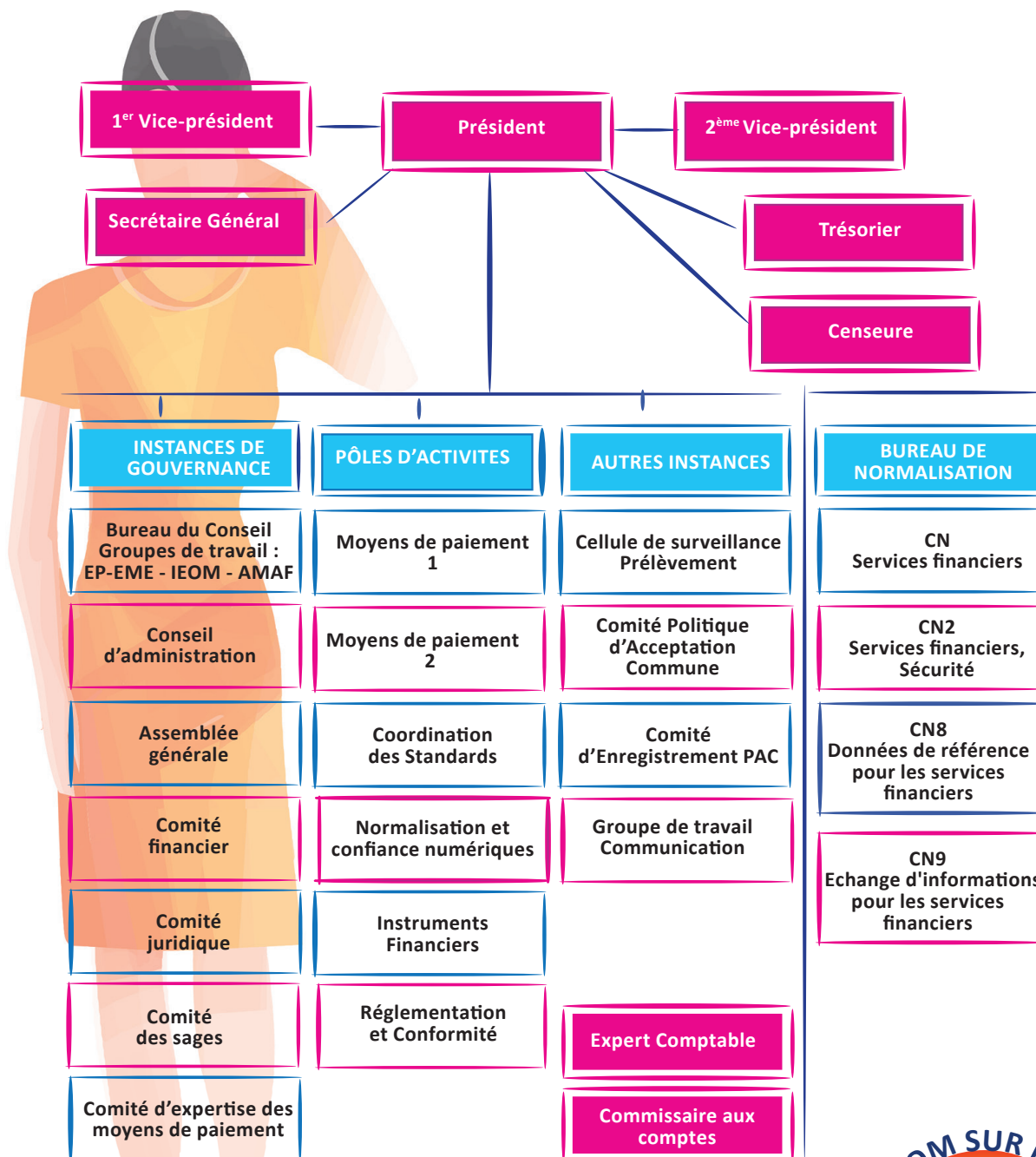
- Elaborer, développer et faire progresser les normes françaises, européennes et internationales,
- Définir autant que de besoin les modalités d'implémentation et d'utilisation en France des normes européennes et/ou internationales et à en informer les acteurs concernés,
- Alerter les instances compétentes de la profession bancaire et financière de tout projet de normalisation susceptible de les impacter.

Pour l'exercice de cette activité, le CFONB est agréé par l'Etat. L'agrément est délivré pour une durée de trois (3) ans au vu d'une évaluation de son activité, et renouvelable au terme de cette période. L'activité du Bureau de Normalisation fait l'objet d'un autre rapport d'activité dédié.



Notre organisation en 2017

La restitution des travaux est présentée selon cette organisation constituée de 6 Pôles d'activité.



ZOOM SUR LA NOUVELLE ORGANISATION
 A compter du 1^{er} janvier 2018 l'activité du CFONB sera organisée en 4 pôles

Évolution du CFONB

En 2017, les instances du CFONB ont engagé une réflexion sur son fonctionnement.

Convaincu de l'intérêt pour les établissements de disposer d'un espace commun pour échanger et travailler ensemble, il était important de rappeler cette spécificité de la Place française pour organiser une interbancaire forte avec une capacité de mobilisation rare en Europe.

Trois facteurs sont réunis au CFONB pour permettre ce constat :

- Des textes fondateurs qui fixent de façon transparente et partagée les règles de fonctionnement
- Une organisation performante
- Et, le plus important, la contribution des experts au sein des groupes de travail.

Cependant, au regard des évolutions de notre environnement, le moment était opportun de se poser collectivement les questions sur notre fonctionnement. Est-il toujours adapté ? Convient-il aux établissements ? Nos missions sont-elles correctement couvertes ? Nos contributions sont-elles exhaustives ? Notre priorisation des travaux répond-elle aux attentes de la profession ?

Avec un objectif global de s'orienter vers un allègement des modalités de fonctionnement du CFONB pour le rendre plus réactif et plus agile, et de tenir compte de la réduction des ressources interbancaires, envisager une évolution était une opportunité pour :

- Repenser les travaux prioritaires et la façon de les conduire
- Renforcer l'émulation entre établissement pour proposer des contributeurs/experts au sein des groupes de travail
- Revaloriser la contribution des experts aux travaux interbancaires en donnant de la visibilité à leurs missions, et leur offrir une expérience valorisable au sein des établissements.

La réflexion a été conduite lors du 1^{er} semestre, le 2^{ème} semestre étant consacré à expérimenter certaines orientations, les affiner, les conforter, voire les amender ou les annuler.

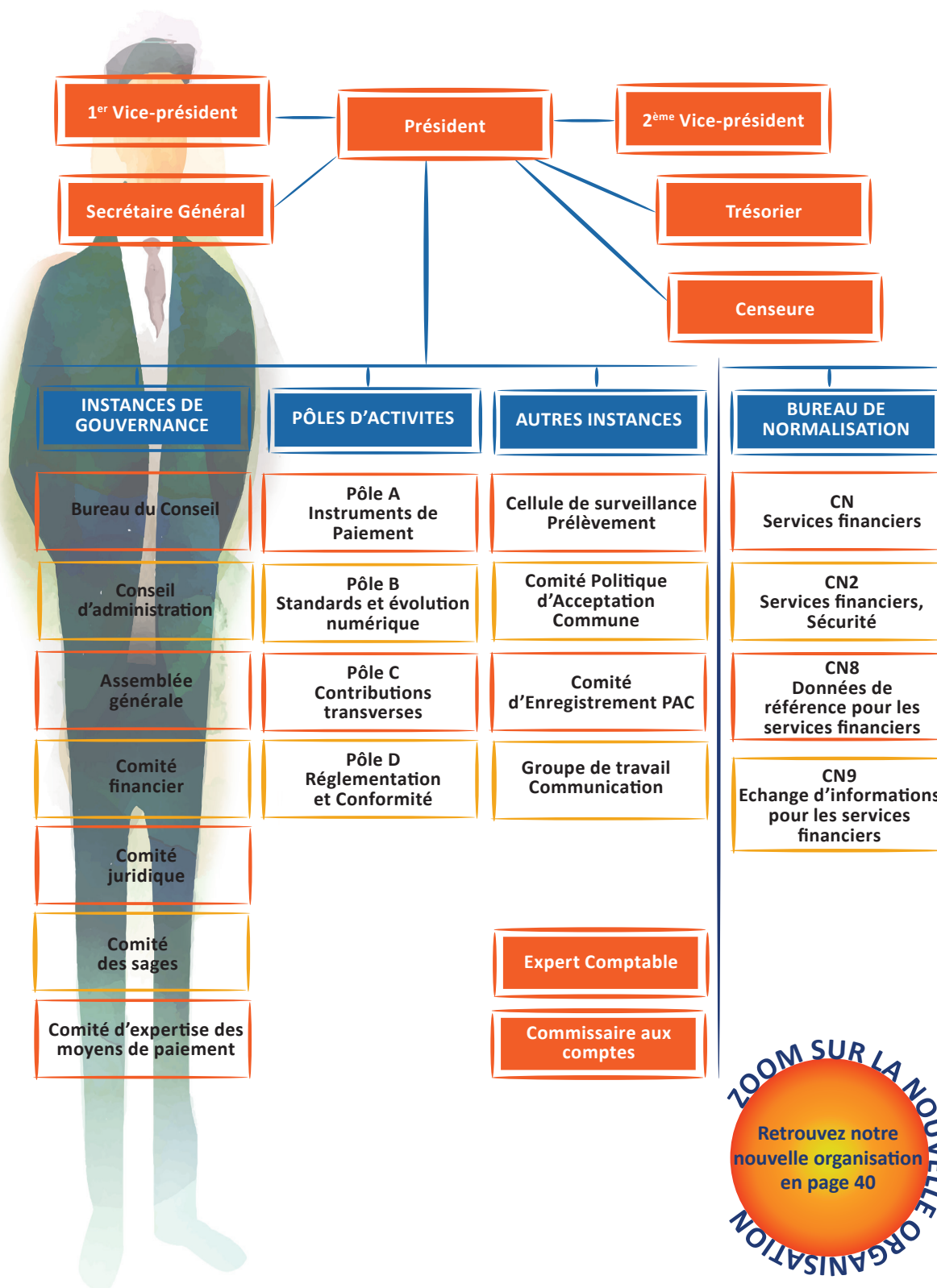
En synthèse, les évolutions concernent principalement les instances et l'organisation des travaux des groupes de travail.

Pour les instances, quatre Conseil d'Administration rythment l'organisation des autres instances, avec comme point de repère les thèmes spécifiques à aborder à chacun de ces conseils. Le nombre de Bureau du Conseil a été réduit. Un Bureau du Conseil précède chaque Conseil d'Administration.

Pour les groupes de travail, les travaux sont organisés autour de **4 Pôles**. Les trois catégories de **groupe de travail** sont conservées (permanent, ad hoc, miroir). La participation du Secrétariat n'est plus systématique dans les groupes de travail. En revanche, ce dernier est directement impliqué dans la gestion de certains groupes de travail en accompagnement/support de l'animateur.



Notre organisation au 1^{er} janvier 2018



Nos adhérents dans nos instances

CONSEIL D'ADMINISTRATION


Membres fondateurs et de droit




Emmanuelle ASSOUAN
Vice-présidente du CFONB



Jérôme RAGUÈNES



Marie-Chantal DEBIZE



Eric VÉRONNEAU




Yannick CHAGNON
Président




Céline RINGOT
Censeure



Narinda YOU
Vice-présidente du CFONB



Patrick LONGET



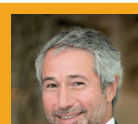
Yves LE QUERREC





Frantz TEISSEDE





Membres associés



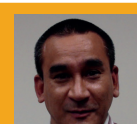

Yves-Marie LEGRAND



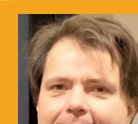

José MORATA





Frédéric GERMAIN




Alain REY



Arnaud GRASS



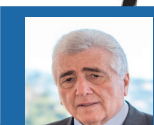
Olivier DURAND




Jean-Marie VALLÉE



Membres partenaires non éligibles au Conseil d'Administration



Étienne FRANZI



Philippe GERVOLINO



Mareva GAVIETTO



BUREAU DU CONSEIL

Membres fondateurs et de droit



Emmanuelle ASSOUAN
Vice-présidente du CFONB



Narinda YOU
Vice-présidente du CFONB



Chantal ROUX



Eric VÉRONNEAU



Marc RAINTEAU



Jérôme RAGUÈNES




Yves LE QUERREC




Frantz TEISSEDRÉ




Yannick CHAGNON
Président



Animateurs de Pôle




Laurent LAFEUILLADE




POLE 1




Jeremy Neil ALLAM



POLE 2



Marie-Chantal DEBIZE




POLE 3




Yves LE QUERREC




POLE 4




Alain GONNIN



POLE 5



Alexandre STERVINO



POLE 6

Les organes de fonctionnement -

Pour mener à bien ses études, le CFONB s'appuie sur des Pôles d'activité dont les missions et l'organisation sont définies par le Bureau du Conseil et ratifiées par le Conseil d'Administration.

L'animation de ces Pôles est confiée aux établissements membres du Bureau du Conseil.

Composition

Chaque Pôle est constitué d'un Comité de Pôle et de groupes de travail.

Le Bureau du Conseil fait appel aux établissements adhérents pour proposer des « experts métiers » dans chaque Pôle et chaque groupe de travail. Les établissements membres du Bureau du Conseil doivent participer à chaque Pôle afin d'assurer la représentativité des travaux.

Des « experts métiers » non adhérents peuvent être invités à participer aux travaux.

Des représentants d'associations professionnelles non adhérentes peuvent participer ponctuellement aux travaux des groupes de travail sous réserve de validation par le Bureau du Conseil.

Le Bureau du Conseil nomme le responsable de chaque Pôle parmi ses membres. Chaque responsable doit être un expert dans les domaines métiers de son Pôle. Il s'engage à disposer de la disponibilité nécessaire pour le suivi rapproché et régulier des travaux de manière à respecter les objectifs fixés et à être à même de susciter un large consensus pour proposer des orientations selon un calendrier s'appliquant à tous les acteurs.

Le Comité de Pôle est composé :

- D'un animateur
- D'un suppléant
- D'un secrétaire

- D'un représentant de chaque établissement présent au Bureau du Conseil
- Des animateurs des groupes de travail composant le Pôle
- D'un représentant du secrétariat général

Les missions

Dans son domaine d'activité, chaque Pôle veille à l'exécution de ses travaux et instruit de manière pleine et entière les dossiers qui lui sont soumis.

L'animateur de chaque Pôle rapporte au Bureau du Conseil et au Conseil d'Administration.

Les Pôles

- Proposent au Bureau du Conseil la création de groupes et sous-groupes de travail sur la base d'une fiche de mission
- Assurent la coordination des groupes de travail qui leur sont rattachés pour réaliser, selon les plannings définis, les missions qui leur sont confiées par le Bureau du Conseil
- Soumettent les résultats de leurs travaux au Bureau du Conseil
- Se coordonnent entre eux et avec les instances nationales ou internationales
- Mettent à jour les informations publiées sur les sites internet et extranet du CFONB.

Les Pôles





CFONB

Comité Français d'Organisation
et de Normalisation Bancaires

L'activité du Pôle Moyens de Paiement 1

Animateur : Laurent LAFEUILLADE - Groupe Société Générale

Suppléante : Sophie GIORGI - Groupe Crédit Agricole

Secrétariat : Fanny RODRIGUEZ - Groupe Société Générale

Périmètre, missions et organisation du Pôle

Le Pôle Moyens de Paiement 1 a pour principale vocation d'étudier les évolutions sur les moyens de paiement SEPA (Single Euro Payments Area) dans une perspective tant nationale qu'europpéenne, tout en intégrant les composantes internationales.

Le Pôle est composé de quatre groupes de travail dont l'activité vous est présentée dans les pages suivantes.

Le groupe de travail Virement/Prélèvement est en charge principalement des instruments de paiement relevant des familles du virement et du prélèvement.

Le groupe de travail Miroir du «SEPA Evolution and Maintenance Working Group» suit les travaux de l'EPC (European Payments Council) sur la maintenance et l'évolution des «schemes» SEPA.

Le groupe de travail Anti-Money Laundering and Terrorist Financing (AML-T) traite des sujets relatifs à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme pour ce qui concerne les moyens de paiement.

Le groupe de travail Miroir Cartes suit les travaux du Cards Working Group de l'EPC et de l'European Cards Stakeholders Group, structures européennes dédiées aux problématiques liées à la carte.

Le Comité de Pôle et les groupes de travail associés regroupent environ soixante-dix experts représentant les grands établissements de la Place.

Activité de l'exercice écoulé

VIREMENT / PRÉLÈVEMENT

Le groupe de travail Virement/Prélèvement a mis à jour différentes brochures et communications.

La brochure «Virement SEPA» a été largement revue et actualisée. Une brochure dédiée au nouvel instrument de paiement dénommé «Virement SEPA instantané» (SCT Inst) a été rédigée et publiée afin de permettre aux banques de la Place de tenir compte de ce service optionnel qui pour la France devrait être proposé courant 2018.

Plusieurs communications ont été révisées pour les adapter à l'évolution de l'environnement réglementaire et technique. Elles concernent notamment la procédure de changement d'identifiant SEPA, la procédure d'attribution d'identifiant pour les territoires français du Pacifique et la brochure des codes motifs et rejets à destination de la clientèle.

Tout au long de l'exercice 2017, le groupe de travail s'est attaché à suivre la qualité des instruments de paiement relevant de son périmètre. Les indicateurs mis en œuvre pour le virement et les prélèvements SEPA sont en constante amélioration. Le suivi de la bascule des prélèvements interentreprises vers le prélèvement ordinaire de la sphère sociale a permis de mesurer les effets bénéfiques de cette migration. Par ailleurs, concernant le prélèvement ordinaire, des mesures ont été adoptées afin d'éviter les retours d'impayés tardifs. Enfin, un rappel des bonnes pratiques a été réalisé pour que les demandes de remboursement soient faites en conformité avec les règles européennes.



Activité de l'exercice écoulé

MIROIR SEM-WG (SEPA Evolution and Maintenance Working Group)

Ce groupe de travail est chargé du suivi des travaux de l'EPC dans le domaine de la maintenance et de l'évolution des «schemes» SEPA.

Ces travaux ont porté sur 3 volets majeurs :

L'étude des demandes des utilisateurs des «schemes» et des améliorations nécessaires aux quatre «schemes» en vue de la rédaction des change requests. Pour ce nouveau cycle de changements, les change requests ont pu être déposés jusqu'au 31 décembre 2017 auprès de l'EPC. Elles seront ensuite instruites et votées en 2018 pour entrer en vigueur en novembre 2019.

La revue des publications de l'EPC (Clarification Papers, guides, etc.) afin d'en améliorer la lisibilité et la cohérence .

Le suivi de la mise en œuvre du nouveau «scheme» SCT Inst en répondant, d'une part aux questionnaires de l'EPC pour le compte de la communauté française et, d'autre part en participant à l'interprétation des réponses des autres communautés.

AML-T (Anti-Money Laundering and Terrorist Financing)

Il s'agit d'un groupe de travail mixte CFONB et GUF (Groupe des Utilisateurs de SWIFT en France) qui traite principalement des sujets relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans le monde des moyens de paiement mais qui est aussi un lieu d'échanges sur les problématiques liées à la conformité.

Comme en 2016, l'essentiel des travaux fut lié au règlement UE 2015/847 sur les informations accompagnant les transferts de fonds qui est entré en application le 26 juin 2017. Auparavant, ce règlement a fait l'objet d'un «consultation paper» (prémices de futures «guidelines») envoyé en avril 2017 par l'Autorité bancaire européenne (ABE) afin de recueillir les avis des communautés sur certains points qui nécessitaient des précisions, et auquel la Place a bien évidemment répondu.

C'est en septembre 2017 que l'Autorité bancaire européenne a publié la version définitive des «guidelines» accompagnant ce règlement.

Comme attendu, les guidelines visent à préciser certains points du règlement (transferts de fonds par Carte, Informations requises dans les prélèvements dont un des acteurs est hors espace économique européen, rôle et devoirs des prestataires de services de paiement intermédiaires, etc.). Ce document a donc fait l'objet d'une étude approfondie par le groupe de travail pour en déterminer les impacts, et les résultats ont été partagés avec le groupe de travail «Lutte contre le blanchiment»

de la Fédération Bancaire Française pour bâtir une vision commune qui sera prochainement partagée avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Le but de tous ces travaux est bien évidemment de nous assurer que nous partageons bien tous la même compréhension des responsabilités (parfois nouvelles) qui nous incombent.

Par ailleurs, comme l'année dernière, le groupe de travail été tenu informé des documents importants publiés durant cette période, et en particulier du Wolfsberg Group relatif à la transparence dans les paiements («Wolfsberg Group – Payment Transparency Standards»).

MIROIR CARTES (Cards Working Group et European Cards Stakeholders Group)

2017 a vu l'aboutissement de nombreuses années d'efforts pour ce groupe de travail avec la publication par l'ECSG (European Cards Stakeholders Group) du SEPA Cards Standardisation Volume dans sa version 8.0 qui est la première version exhaustive quant à la description des exigences fonctionnelles, sécuritaires et organisationnelles pour les transactions cartes en Europe. Cette version du SEPA Cards Standardisation Volume intègre notamment la mise en conformité avec le nouveau règlement européen sur les cartes.

Cette publication s'est faite dans le cadre du nouveau ECSG créé fin 2016 par l'EPC avec quatre autres secteurs de la monétique (les commerçants, les systèmes cartes, les processeurs et les industriels) et dont la nouvelle gouvernance s'est mise en place début 2017. Le groupe de travail a contribué à la mise œuvre de cette gouvernance européenne de l'ECSG et aux travaux d'implémentation et de maintenance du SEPA Cards Standardisation Volume.

Il a également contribué aux autres travaux de standardisation dans le domaine de la carte, notamment :

- ISO pour les standards CAPE et ATICA (messages et protocoles de communication ISO 20022 pour les paiements par cartes).
- EMV pour les standards fonctionnels mondiaux des cartes à puce de paiement.
- PCI pour les standards sécuritaires mondiaux des paiements par cartes.

Chantiers et perspectives 2018

Virement / Prélèvement

L'exercice 2018 sera consacré à la révision des brochures publiées par le CFONB relatives aux paiements et à l'adaptation des communications aux exigences de la réglementation européenne. Un soin plus particulier sera apporté au suivi de la qualité et de la sécurité des paiements SEPA ainsi qu'à la montée en charge du virement SEPA instantané. Enfin, le groupe continuera à apporter son concours et son expertise au Comité National des Paiements Scripturaux.

Miroir SEM-WG (SEPA Evolution and Maintenance Working Group)

Le groupe de travail poursuivra le suivi et l'analyse des travaux du SEM WG (SEPA Evolution and Maintenance Working Group), du SMB (Scheme Management Board), et du RBWB (RuleBook Working Block, émanation du SEM WG), et préparera les positions françaises à soutenir à l'EPC, notamment concernant :

Le cycle des demandes de changements actuels avec l'analyse des change requests déposés à l'EPC et qui seront soumis au vote en août 2018.

Les clarifications/modifications à apporter aux documents régissant les «Schemes».

Les sujets discutés dans le cadre de ces instances et en particulier les sujets au plan de travail 2017/2018 de l'EPC :

- Amélioration de la qualité et de la sécurité des «Schemes».
- Eurosystem oversight assessment sur le «Scheme» SCT.
- Suivi des problèmes remontés sur les «Schemes»
- Etude de sujets transverses si besoin.

Par ailleurs, le groupe de travail suivra la mise en place du nouveau «Scheme» SCT Inst qui consistera en un suivi de l'adhésion de nouveaux participants et en une revue de l'annexe de gestion des risques du Rulebook.



AML-T (Anti-Money Laundering and Terrorist Financing)

Les travaux sur le règlement UE 2015/847 sur les informations accompagnant les transports de fonds et sur les «guidelines» qui l'accompagnent vont se poursuivre au moins durant le 1^{er} semestre 2018.

D'autres sujets pourront faire l'objet de discussions notamment si la date de la suppression de l'option permettant de ne pas structurer les champs relatifs au donneur d'ordre d'une part et au bénéficiaire d'autre part serait remise en cause.

Miroir Cartes (Cards Working Group et European Cards Stakeholders Group)

Les travaux se concentreront en 2018 sur la maintenance et le suivi de l'implémentation du SEPA Cards Standardisation «Volume V8.0» de l'ECSG (European Cards Stakeholders Group) ; différentes solutions techniques devant être labélisées au regard de cette version du «Volume».

Le groupe de travail assurera aussi le suivi et la contribution du CFONB aux travaux sur la carte de EMV, PCI et ISO. Pour EMV, 2018 devrait voir la publication du standard EMV de 2^{ème} génération. Pour l'ISO, un des points clés de l'année 2018 doit être la publication de la 2^{ème} version des messages ISO 20022 ATICA (messages et protocoles de communication ISO 20022 entre les acquéreurs et les émetteurs). Cette version des messages ISO 20022 ATICA répond pleinement aux besoins d'implémentation de la communauté française pour les paiements par carte qui utilise déjà des messages ISO 20022 pour les autres moyens de paiement européens que sont les virements (SCT), les prélèvements (SDD) et les virements instantanés (SCT Inst).





CFONB

Comité Français d'Organisation
et de Normalisation Bancaires

L'activité du Pôle Moyens de Paiement 2

Animateur : Jeremy Neil ALLAM - Confédération Nationale du Crédit Mutuel
(par intérim)

Périmètre, missions et organisation du Pôle

Le Pôle est chargé d'étudier les évolutions relatives aux espèces, au chèque bancaire et aux effets de commerce dont la portée peut s'étendre aux partenaires industriels et commerciaux de la profession ainsi que les évolutions concernant les produits d'épargne.

Le Pôle participe à l'organisation de la profession bancaire par l'élaboration de procédures interbancaires s'appliquant aux moyens de paiement mentionnés ci-dessous.

Il apporte son expertise sur le chèque aux travaux menés par le CNPS (Comité National des Paiements Scripturaux). S'agissant des espèces, il contribue au positionnement de la profession auprès de l'EPC (European Payments Council) par l'intermédiaire du groupe de travail Filière fiduciaire, miroir du CEWG (Cash Efficiency Working Group) de l'EPC.

Activité de l'exercice écoulé

FILIÈRE FIDUCIAIRE

Le groupe de travail est chargé d'analyser les impacts organisationnels et normatifs des orientations et décisions prises par la Banque centrale européenne, la Commission européenne, la Banque de France, la direction générale du Trésor, les différents ministères ainsi que celles prise par l'EPC (European Payments Council) en matière fiduciaire, et de proposer à cette suite des préconisations à mettre en œuvre.

Il suit et contribue notamment aux travaux du Cash Efficiency Working Group de l'EPC et ceux conduits en France (cash-back, gestion mutualisée des espèces, cash-center). Il assure également un suivi des questions opérationnelles concernant la filière (INTEROP, procédure exceptionnelle de recyclage, émission des nouveaux billets de la série Europe, IBNS (intelligent banknote neutralisation system), dépôts auxiliaires de monnaie).

Le groupe de travail a rendu un rapport avec un avis négatif sur l'opportunité de standardiser les échanges entre les banques et leurs clients en matière de fiduciaire. Il a également répondu au questionnaire de la Banque de France sur la répartition par coupures des billets distribués.

En fin d'année des travaux ont été lancés sur l'optimisation des procédures relatives aux remises de pièces et billets atypiques. Dans le cadre d'une étude menée par la Banque de France, cette dernière a présenté aux membres du groupe de travail l'état de ses réflexions sur le contrôle du recyclage effectué chez les commerçants.



Activité de l'exercice écoulé

CHÈQUES

Les travaux ont couvert des aspects divers même s'ils ont principalement porté sur :

L'analyse de la documentation concernant les AOCT (annulations des opérations compensées à tort) et les chèques en devises qui a donné lieu à une actualisation ou une synthèse des communications existantes. Les différents examens menés ont conduit à considérer une dizaine de textes comme obsolètes.

L'arrêt du Titre de Travail Simplifié aux Entreprises (TTS-E), confirmé dans un premier temps au 31 décembre 2017 puis reporté au 1^{er} janvier 2019 (1^{er} octobre 2018 pour les nouveaux adhérents) par les services de l'ACOSS. Il s'agira d'une suppression pure et simple du dispositif s'adressant aux entreprises de plus de 11 salariés situées dans les départements d'outre-mer. Ces structures pourront le moment venu adhérer soit au Titre Emploi Service Entreprise (TESE) soit au Chèque Emploi Associatif (CEA).

L'aménagement de la procédure pour le référencement sur le site du CFONB des prestataires ayant fourni l'attestation de conformité à la norme NF K11-112, en particulier la fin de la relance du CFONB à l'échéance de l'attestation de conformité et une précision apportée concernant la notion de traitement interne ou externe.

Le lancement d'un état des lieux concernant l'archivage des chèques non circulants avant l'examen des éventuels impacts de la norme NF Z42-026 «Définitions et spécifications des prestations de numérisation fidèle de documents sur supports papier et contrôle de ces prestations». A noter également que la nouvelle version de la norme NF Z42-013 «Système d'archivage électronique» en cours de rédaction pourrait potentiellement impacter la filière EIC (Echange d'Images Chèques).

L'actualité a également conduit le groupe de travail à s'interroger sur deux sujets particuliers. Ainsi, suite au passage de l'ouragan IRMA dans les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, une certaine souplesse dans les échanges EIC a été accordée ; cet aménagement ayant été levé par la suite. Le groupe de travail a également été amené à rappeler que depuis 2013, l'encaissement du CESU TSP s'applique exclusivement dans le cas où un établissement de crédit a signé la convention prévue avec l'Etat.

Cette année en l'absence de demande particulière, le groupe de travail n'a pas été impliqué dans les travaux du Comité National des Paiements Scripturaux.

PRODUITS D'ÉPARGNE

Le groupe de travail a assuré une veille réglementaire en matière de produits d'épargne. Les évolutions réglementaires n'ont pas nécessité la mise à jour des communications existantes et la publication de nouveaux documents.

EFFETS DE COMMERCE

Le groupe de travail est sollicité pour répondre à des questions posées par les membres du CFONB ou par d'autres entités concernant les effets de commerce. Les avis des experts sont recueillis par messagerie et la réponse est ensuite communiquée par le même canal de communication. En 2017, le groupe de travail a traité une question sur la remise du billet à ordre par mël.



Chantiers et perspectives 2018

Le groupe de travail **Filière fiduciaire** se chargera de l'analyse des évolutions réglementaires européennes et nationales en matière de sécurité, maculation, transport, contrôle d'authenticité, etc. et contribuera aux travaux du Cash Efficiency Working Group de l'EPC. Il aura à rechercher des pistes d'optimisation des procédures de remise de pièces et billets atypiques et analysera les impacts de l'évolution des réseaux des acteurs de la Filière fiduciaire (Banque de France, banques et sociétés de transport de fonds) et de leurs projets en matière de remise en circulation d'espèces (et analyse d'impacts des offres commerçants en matière fiduciaire, le cas échéant).

Le groupe de travail **Chèques** contribuera aux travaux du Comité National des Paiements Scripturaux sur sollicitations de ce dernier. Il se chargera de répondre aux questions spécifiques au chèque et proposera si besoin de façon périodique des rappels ou des précisions concernant l'application des textes interbancaires. Il conduira une réflexion sur l'archivage avec analyse des impacts potentiels de la norme NF Z42-026 «Définitions et spécifications des prestations de numérisation fidèle de documents sur support papier et contrôle de ces prestations», voire également de la future norme NF Z42-013 «Système d'archivage électronique» avec en parallèle l'obsolescence des fax.

Le groupe de travail **Produits d'épargne** actualisera les bordereaux de transfert de PEL au regard de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 et assurera une veille réglementaire et répondra aux demandes d'étude et de travaux de la Place.

Le groupe de travail **Effets de commerce** répondra aux questions spécifiques aux effets de commerce et proposera si besoin de façon périodique des rappels/précisions concernant l'application des textes interbancaires.





CFONB

Comité Français d'Organisation
et de Normalisation Bancaires

L'activité du Pôle Coordination des Standards

Animatrice : Marie-Chantal DEBIZE - BNP Paribas
(par intérim)

Périmètre, missions et organisation du Pôle

Le Pôle « Coordination des standards » a en charge les travaux liés à l'évolution des standards d'échange entre les établissements et leurs clients ainsi qu'entre établissements englobant les données, les syntaxes, les schémas fonctionnels, les protocoles et ceux liés aux échanges avec les différents services de l'administration.

Il gère notamment le protocole EBICS, maintient les formats d'échange MINOS et conduit avec l'administration plusieurs travaux de dématérialisation.

Activité de l'exercice écoulé

EBICS

Les travaux de définition du BTF (Business Transaction Format) ont été finalisés avec les confrères allemands et suisses en juillet 2017. Un guide d'aide au déploiement de la version 3.0 du protocole EBICS destiné aux banques françaises a été publié le 23 octobre 2017. Il comprend notamment la table de correspondance entre les principaux file formats actuels et les BTF cibles.

La date d'implémentation de la version 3.0 du protocole EBICS sur les serveurs bancaires est fixée à novembre 2018. L'atelier thématique du CFONB organisé le 19 mai 2017 a été l'occasion de présenter cette nouvelle version aux éditeurs et de répondre à leurs interrogations liées à sa mise en œuvre. Ce format commun proposé par le V3.0 sera alors partagé par les communautés bancaires allemandes, françaises et suisses.

L'expression de besoins relative à la dématérialisation des certificats produite en octobre 2017 servira de base de travail aux réflexions engagées avec le groupe de travail e-finance de la FnTC (Fédération des tiers de confiance du numérique)

Une réflexion a été engagée sur l'exemption dont devrait bénéficier les échanges via le protocole EBICS selon l'article 17 des normes techniques de réglementation (RTS) de la directive sur les services de paiement, dite DSP2, publiées par la Commission européenne le 27 novembre 2017. En l'absence d'objection du Conseil et du Parlement européen, ces normes s'appliqueront après une période de transition de 18 mois suivant leur publication au Journal officiel de l'Union européenne.

PÉDAGOGIE ET COMMUNICATION

La mise à jour des fiches décrivant les organismes de normalisation et de standardisation ainsi que les entités dont les travaux intéressent la profession bancaire a été engagée début novembre 2017. Ces fiches seront publiées début 2018.

NORMALISATION MINOS

En l'absence de sujets à traiter, le groupe de travail est resté en veille en 2017.



Activité de l'exercice écoulé

DÉMATÉRIALISATION DES RÉQUISITIONS JUDICIAIRES ET DES PROCÉDURES CIVILES D'EXECUTION

Dématérialisation des réquisitions judiciaires

Dans le cadre de la dématérialisation des réquisitions judiciaires et des droits de communication, le CFONB participe à l'expérimentation du projet de plate-forme d'échanges entre banques et administrations (PEBA). Cette expérimentation est engagée sur un périmètre restreint d'utilisateurs (officiers de police judiciaire de la gendarmerie, officiers de douane judiciaire disposant d'un accès au fichier FICOPA et banques).

Les travaux engagés en 2017 avec l'Administration ont principalement porté sur l'élaboration du cahier des charges commun à l'Administration et aux banques pour la réalisation du pilote, sur les aspects juridiques liés aux échanges dématérialisés et sur le déroulement de l'expérimentation en 3 phases (pré-tests, pré production et déploiement).

Le cahier des charges a été validé le 7 novembre 2017 et les dates prévisionnelles pour la réalisation du test de Place par les banques pilotes ont été fixées.

Dématérialisation des procédures civiles d'exécution

Les travaux ont porté sur la rédaction de l'accord relatif aux modalités de signification des saisies-attribution par voie électronique sur compte bancaire au tiers saisi ainsi que sur l'élaboration du cahier de spécifications pour l'échange de données informatisées entre systèmes d'information et l'analyse de points techniques des fichiers d'échanges avec la Chambre Nationale des Huissiers de Justice.

FACTURE DÉMATÉRIALISÉE

Le groupe de travail a suivi les travaux européens de normalisation qui ont débouchés sur la validation du projet de norme NF EN 16931-1 «Facturation électronique - Partie 1 : Modèle sémantique de données des éléments essentiels d'une facture électronique». Cette norme acte les différents formats de facture dématérialisée (formats XML, Pdf, Facture mixte (XML/PDF)) et le mapping entre cette norme et les trois syntaxes retenues (UBL, CII et EDIFACT). La publication de cette norme a eu lieu au 2nd semestre 2017.

Une note d'information rappelant les échéances réglementaires et présentant le contexte normatif concernant la facture électronique a été produite fin juin 2017. Elle a été complétée d'un dossier sur les enjeux stratégiques de l'e-invoicing pour les banques élaboré en collaboration avec la Fédération Bancaire Française.

MISE A JOUR DES GUIDES CFONB 320 VIREMENT INTERNATIONAL ET VIREMENT DE PLACE

Les guides « Remises informatisées d'ordres de paiement déplacé au format 320 caractères » et « Remises informatisées d'ordres de paiement international au format 320 caractères » ont été actualisés au regard du règlement (UE) n° 260/2012 du Parlement européen et du Conseil du 14 mars 2012 établissant des exigences techniques et commerciales pour les virements et les prélèvements en euros et modifiant le règlement (CE) n° 924/2009. Ces guides sont disponibles depuis novembre 2017 sur le site Internet du CFONB.

INCIDENTS LIÉS AUX ÉCHANGES

L'actualisation de la communication de 1999 sur les intérêts de trésorerie entre banques suite à l'émission d'AOCT (Annulations d'Opérations Compensées à Tort) a été finalisée et publiée en février 2017. Cette mise à jour a été rendue nécessaire suite à la migration aux moyens de paiement SEPA et à la création de l'Annulation Comptable de Virement SEPA (ACVS) en remplacement de l'AOCT pour les virements. Les travaux étant achevés, le groupe de travail a été dissous en décembre 2017.

ECKERT/CICLADE

Les travaux engagés dans le cadre de la loi n° 2014-617 promulguée le 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence, dite loi « Eckert » et de la mise en œuvre du projet CICLADE de la Caisse des Dépôts et Consignations ont été finalisés en janvier 2017.

Une réunion a été organisée en novembre 2017 pour faire un point sur l'activité de dépôt et de restitution, la qualité des informations communiquées à la Caisse des Dépôts, l'organisation mise en place avec les établissements dans le cadre de l'instruction des dossiers de restitution, et d'envisager des solutions pour apporter un service satisfaisant aux clients. Des travaux seraient peut-être à envisager en 2018 pour une mise à jour du cahier des charges.

MOBILITÉ BANCAIRE

La mise en œuvre du dispositif de mobilité bancaire lié à la loi Macron a donné lieu à un accompagnement très étroit des utilisateurs et à de régulières mises à jour de la documentation publiée sur le sujet. On peut citer la publication, le 16 novembre 2017, de la 5^{ème} version de la foire aux questions sur la mobilité bancaire à l'usage des établissements.

Une analyse des messages existants utilisés pour la mobilité bancaire a été réalisée pour vérifier leur possible adaptation et utilisation dans le cas de changement de coordonnées bancaires et de renumérotations de comptes lors de fusions bancaires.

Activité de l'exercice écoulé

ÉCHANGES AUTOMATIQUES D'INFORMATIONS FINANCIÈRES - DÉCLARATIF FISCAL

Le cahier des charges à la rédaction duquel le groupe de travail a contribué aux cotés de l'Administration fiscale, est finalisé. La première campagne déclarative s'est achevée avec succès après un suivi de la phase de test d'envoi de déclaration jusqu'à fin avril et de la phase de prise en compte des déclarations réelles jusqu'à fin juillet 2017. Les travaux étant achevés, le groupe de travail a été dissous en décembre 2017.

Chantiers et perspectives 2018

EBICS

L'exercice 2018 sera consacré d'une part à la mise en place du «BTF», et d'autre part au suivi des travaux du groupe de travail e-finance de la FNTC sur la dématérialisation des certificats.

Le groupe de travail sollicitera EBICS Scrl pour intervenir auprès des autorités compétentes afin d'obtenir l'exemption qui devrait s'appliquer aux échanges via le protocole EBICS selon les termes de l'article 17 des normes techniques de réglementation (RTS) de la DSP2 publiées le 17 novembre 2017.

Il importera qu'EBICS Scrl veille sur ce sujet, à une validation homogène de chacune des pratiques en matière de communication des différentes communautés bancaires adhérentes à EBICS Scrl.

Dématérialisation des réquisitions judiciaires

Il s'agira de suivre les tests de Place réalisés par 4 banques pilotes (2 à partir de juin, 2 en fin d'année 2018). Des travaux seront engagés avec la sphère sociale sur la dématérialisation des échanges en matière de droit de communication. La Fédération Bancaire Française sera sollicitée pour la mise en œuvre de la rétribution des banques.

Dématérialisation des procédures civiles d'exécution

L'analyse engagée en 2017 des différents points techniques des fichiers d'échanges avec la Chambre Nationale des Huissiers de Justice se poursuivra en 2018. Les termes d'un nouveau décret seront proposés à la Chancellerie par la Chambre Nationale des Huissiers de Justice afin de lever certains points bloquants, comme par exemple la suppression de la règle de l'horodatage de l'acte de saisie-attribution.

Facture dématérialisée

Les travaux consisteront en une veille des travaux et des réflexions engagées au sein du Comité National des Paiements Scripturaux et à l'Euro Retail Payments Board.

Mobilité bancaire

L'exercice 2018 sera consacré pour l'essentiel à l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques et d'un document de recommandations pour l'utilisation des messages de mobilité dans le cadre de changement de coordonnées bancaires et de renumérotation de comptes lors des fusions.

Eckert/Ciclade

Une solution pour l'accompagnement des personnes morales lors des demandes de restitution de fonds sera proposée et le cahier des charges mis à jour le cas échéant.

Normalisation MINOS

Comme en 2017, le groupe de travail est mis en veille en 2018. Il pourrait être réactivé en 2019 pour des mises à jour marginales sur les entêtes de remises dans le cadre de la préparation du nouveau socle technique pour le système de paiement CORE(FR).





CFONB

Comité Français d'Organisation
et de Normalisation Bancaires

L'activité du Pôle Normalisation et confiance numériques

Animateur : Yves LE QUERREC - La Banque Postale

Suppléante : Marie-Chantal DEBIZE - BNP Paribas

Secrétariat : Séraphin TSETE - La Banque Postale

Périmètre, missions et organisation du Pôle

Les missions du Pôle s'inscrivent dans un cadre normatif de plus en plus international avec le suivi des travaux menés à l'EPC (Conseil européen des paiements), à l'AFNOR (Association française de normalisation) relai des instances du CEN (Comité Européen de Normalisation), de l'ETSI (European Telecommunications Standards Institute) et de l'ISO (International Organization for Standardization).

La majorité des travaux du Pôle est liée aux évolutions technologiques et leurs impacts tant sécuritaires que réglementaires au travers des nombreux textes européens dont les plus importants sont rappelés ci-après :

Le règlement eIDAS n° 910/2014 du 23 juillet 2014, sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE, applicable volontairement par les états depuis juillet 2016, il devient le 29 septembre 2018 d'application obligatoire au niveau de l'interopérabilité pour chacun des états membres.

La directive (UE) 2015/2366 du 25 novembre 2015 concernant les services de paiement dans le marché intérieur et les normes techniques de réglementation (RTS - Regulatory Technical Standards) adoptées par la Commission européenne sur la base d'un projet proposé par l'ABE (Autorité Bancaire Européenne).

La directive (UE) 2016/1148 du 6 juillet 2016 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union, dite directive NIS (Network and Information Security) qui vient en relai de la réglementation française liée à la loi de programmation militaire (LPM) qui a attribué aux banques le caractère d'OIV (Organisme d'Importance Vitale).

Le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 dit règlement général sur la protection des données (RGPD) appliqué le 25 mai 2018 au sein de l'Union européenne.

Activité de l'exercice écoulé

ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE

La nouvelle version de la norme NF Z42-013¹ a été finalisée. En revanche, la CN 171² a été confrontée à l'opposition de dernière minute d'une association d'éditeurs qui n'avait pas participé à l'élaboration de cette nouvelle version alors que le texte répondait aux attentes de la profession qui avait travaillé à son élaboration. Cette remise en cause inattendue a ouvert une période d'incertitude et de vifs débats au sein de la CN 171 dont l'issue est encore incertaine.

Par ailleurs, la norme NF Z 42-026³ fera l'objet d'une certification NF, le référentiel de certification est en cours d'élaboration par AFNOR certification.

¹ Archivage électronique - Spécifications relatives à la conception et à l'exploitation de systèmes informatiques en vue d'assurer la conservation et l'intégrité des documents stockés dans ces systèmes

² Commission de normalisation 171 - Applications pour l'archivage et la gestion du cycle de vie du document

³ Définition et spécifications des prestations de numérisation fidèle de documents sur support papier et contrôle de ces prestations



Activité de l'exercice écoulé

SÉCURITÉ

En coordination avec le groupe de travail Miroir du PSSG (Payment Security Support Group de l'EPC) sur les travaux liés aux normes techniques de réglementation (Regulatory Technical Standards), le groupe a contribué à la rédaction du guide AFNOR sur les bonnes pratiques pour prévenir et gérer les risques liés aux nouvelles cyber-menaces. Ce guide sera publié en janvier 2018.

MIROIR PSSG (Payment Security Support Group de l'EPC)

Les experts du groupe de travail miroir du PSSG ont été fortement mobilisés notamment au premier semestre 2017 pour formaliser la position française en réponse aux consultations publiques sur les guidelines et les normes techniques de réglementation (RTS) dans le cadre de la 2^{ème} direction sur les services de paiement. Ces travaux ont porté sur :

- Le reporting fraude et le reporting des incidents majeurs opérationnels et de sécurité.
- Les mesures de sécurité pour manager les risques opérationnels et de sécurité.
- Le registre ABE des prestataires de service de paiement autorisés et agréés.
- Les 4 versions successives des normes techniques de réglementation (RTS) sur l'authentification forte et une communication commune sécurisée entre les parties lors d'une transaction d'initiation de paiement ou d'agrégation de comptes.

Par ailleurs, sur demande du Scheme Management Board de l'EPC, le groupe a participé à la formalisation de la contribution française à l'analyse risque du virement SEPA instantané (SCT INST) et au lancement de la révision de l'analyse risque du prélèvement SEPA (SDD CORE). Il est à noter également la mise à jour des « Crypto Report » et « Threats Report » publiés en décembre 2017 sur le site du CFONB.

POLITIQUE DE VALIDATION COMMUNE

Ce groupe a été mis en veille en 2017.

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE ET MIROIR DU GROUPE D'EXPERTS SIGNATURE ÉLECTRONIQUE GE e-sign d'AFNOR

En 2017, le groupe de travail a réalisé quelques travaux de mise à jour du référentiel concernant la signature et les cachets électroniques, identités numériques et niveaux d'assurance.

IDENTITÉS ET SERVICES DE CONFIANCE NUMÉRIQUES

Dans le cadre de la rationalisation des travaux, le groupe de travail « Identités Numériques » et le groupe de travail « Evolution du référentiel RGS de l'ANSSI » ont été fusionnés. Cette fusion a donné lieu à la création du groupe de travail « Identités et services de confiance numériques ». Les travaux de 2017 ont porté sur l'analyse des impacts eIDAS et des évolutions RGS sur la PAC (Politique d'Acceptation Commune) du CFONB. Les travaux ont été réalisés sur la base des documents mis à jour par l'ANSSI et sur le règlement eIDAS et ils ont donné lieu à la mise en place d'un questionnaire transmis à l'ANSSI.

Pour répondre aux besoins spécifiques des transmissions entreprises/banques et élargir le champ de contribution des acteurs concernés, la fiche de mission de ce groupe a été revue pour intégrer le suivi des travaux du groupe de travail eFinance de la FnTC (Fédération des Tiers de Confiance du numérique) sur l'évolution des certificats et de la signature électronique. Participe également à ce groupe de travail eFinance un représentant du groupe de travail EBICS du CFONB. L'objectif est d'éditer un guide pour les banques et leurs clients sur les opportunités eIDAS pour l'identification et la signature électronique.

SÉCURISATION DES DOCUMENTS

Le groupe a suivi les travaux liés à la présentation du CEV (Cachet Electronique Visible) à la normalisation française. Les travaux sur l'application du CEV au RIB (Relevé d'Identité Bancaire) finalisés en 2017 sont en attente de la publication de la norme expérimentale CEV prévue pour le premier semestre 2018. Les rencontres du CFONB du 14 juin 2017 ont consacré une large place à la présentation du CEV.

MIROIR DU MCWG (M-Channel Working Group de l'EPC)

La fiche de mission du groupe de travail a été mise à jour suite à la création du Mobile Payment Working Group de l'EPC. Le groupe de travail a mené en 2017 les actions suivantes :

- Finalisation et envoi en consultation des guidelines concernant le mobile SEPA Card Contactless Payments Interoperability Implementation. Le résultat de cette consultation sera analysé au premier semestre 2018.
- Démarrage du white paper sur le paiement sur mobile (table des matières et high level principles).
- Rédaction du document sur le paiement SCT par mobile (Mobile Initiated SEPA Credit Transfer Interoperability Implementation Guidelines).
- Présentation de solutions de paiement sur mobile en Europe (Twint (CH), MobilePay (DK), BIZUM (ES), Swish (SE), IDEAL (NL), Girocard (DE), etc.)

Activité de l'exercice écoulé

- Analyse du workplan 2018 du M-Channel Working Group de l'EPC comportant la finalisation pour publication en premier trimestre 2018 des guidelines concernant le « Mobile Contactless SEPA Card Payments Interoperability Implementation (résolution des commentaires de la consultation prévue Q4 2017), la publication au 1^{er} trimestre 2018 pour consultation du white Paper sur les technologies de proximité autres que NFC (Near Field Communication), la création d'un groupe de travail sur le Mobile SCT (SCT, SCT Inst, P2P, C2B).

COMITÉ PAC

Les travaux de convergence de la PAC (Politique d'Acceptation Commune) avec les dispositions du règlement eIDAS⁴ ont constitué l'essentiel de l'activité de ce groupe en 2017 qui a participé également aux réflexions sur l'évolution des certificats et de la signature électronique avec le groupe de travail eFinance de la FnTC.

COMITÉ D'ENREGISTREMENT PAC

Le 1^{er} juillet 2017 a marqué la fin à la période de transition pour les prestataires de service de certification qui délivraient des certificats au titre de la directive 1999/93/CE du 13 décembre 1999 sur un cadre communautaire pour les signatures électroniques. En conséquence, le Comité d'enregistrement PAC a été très sollicité pour enregistrer de nouvelles familles de certificat. Dans le même temps, la multiplication des référentiels d'évaluation dans le cadre du règlement eIDAS, rend de plus en plus complexe le travail du Comité d'enregistrement PAC qui a entrepris en 2017, l'étude pour une simplification du processus d'enregistrement en accord avec le Comité PAC.

Chantiers et perspectives 2018

L'un des chantiers majeurs sera au premier semestre 2018 la révision de la **PAC** (Politique d'Acceptation Commune) suite au résultat des concertations ANSSI sur l'évolution du RGS (Référentiel Général de Sécurité) et des travaux du groupe de travail eFinance de la FnTC regroupant autorités de certification, éditeurs intégrateurs, utilisateurs et banques. La procédure d'enregistrement sera adaptée en fonction des travaux du Comité PAC.

Le groupe de travail **Archivage électronique** contribuera via la CN 171 de l'AFNOR aux travaux liés à la refonte de la Norme NF Z42-013.

En ce qui concerne la **sécurité**, les travaux seront menés en corrélation avec la CN27 « Sécurité des systèmes d'information » et la CN2 « Services financiers, sécurité ». La contribution aux travaux du « Payment Security Support Group » de l'EPC se poursuivra notamment avec l'actualisation des supports publiés par l'EPC dont le Crypto report et le Threats and fraud Report et celle portant sur l'analyse risques des schémas SEPA.

Le groupe de travail **Identités et services de confiance numériques**, poursuivra, en relation avec l'ANSSI et le groupe de travail eFinance de la FnTC, l'analyse des procédures d'enrôlement pour les nouveaux certificats certifiés eIDAS. Cette analyse sera restituée au GT PAC et Enregistrement PAC. Le groupe de travail devra aussi prendre en compte l'identité électronique, eIDAS, dans le complément des certificats d'authentification.

Les travaux du groupe de travail **Sécurisation des documents** seront centrés au premier semestre 2018 sur l'examen du projet de norme expérimentale « Cachet électronique visible » (CEV). En parallèle, le groupe de travail diffusera une communication encourageant l'utilisation du CEV sur les documents entrants et sortants.

Les travaux du **M-Channel Working Group de l'EPC** porteront sur la finalisation des « mobile contactless SEPA card payments interoperability implementation guidelines » qui sont à publier au 1^{er} trimestre 2018, la publication d'un white Paper sur les technologies de proximité autres que NFC (Near Field Communication) et la création d'un groupe de travail sur le mobile SCT (SCT, SCT Inst, P2P, C2B).

⁴ Règlement (UE) 910/2014 du parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE



CFONB

Comité Français d'Organisation
et de Normalisation Bancaires

L'activité du Pôle Instruments Financiers

Animateur : Alain GONNIN - Groupe BPCE

Suppléante : Sylvie VERNET GRUOT - CACEIS

Secrétariat : Sabine NUNGUET - Groupe BPCE

Périmètre, missions et organisation du Pôle

Le Pôle Instruments financiers a pour mission d'étudier les questions relatives aux instruments financiers et au bon fonctionnement de leurs marchés. Il est composé de représentants d'établissements bancaires et d'infrastructures de marché.

Il s'intéresse aux sujets d'actualité de place et participe à l'élaboration des normes françaises.

Avec son expertise et son appréciation des enjeux, le Pôle Instruments financiers est une instance d'échanges, de concertation et de communication lors de la mise en œuvre de projets de Place.

Activité de l'exercice écoulé

TRANSPOSITION DES STANDARDS EUROPÉENS SUR LES OPÉRATIONS SUR TITRES

Le rapport Giovannini, publié en 2003, a mis en exergue la nécessité d'harmoniser au niveau européen le traitement des Opérations Sur Titres (OST), depuis l'annonce de l'opération jusqu'au reporting destiné aux clients, grâce à la mise en place de procédures conformes aux standards européens permettant une réduction des délais de traitement et une protection renforcée des investisseurs.

La première phase de la réforme (Stream 5), mise œuvre le 1^{er} avril 2015, a concerné le déploiement des opérations sur titres de distribution et de réorganisation sans option. Une étape intermédiaire a été rendue nécessaire suite à l'évolution de la réglementation relative à la cotation des droits préférentiels de souscription entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2016. La Place française a donc adapté le traitement des opérations sur titres d'augmentation de capital avec droit préférentiel pour dissocier la période de cotation des droits de leur période d'exercice.

La seconde phase de la réforme (Stream 6) sera mise en œuvre le 19 mars 2018. Elle concerne les opérations sur titres de distribution obligatoire avec options, les opérations sur titres de réorganisation obligatoire avec options et les opérations sur titres volontaires. Elle est précédée de deux périodes de tests.

Les premiers tests ont démarré en fin d'année 2017 avec Euroclear France. Ils seront suivis en début d'année 2018 par des tests de bout en bout portant sur les opérations sur titres électives.

Afin de sensibiliser le grand public aux modalités de déploiement de cette deuxième phase, Le CFONB a publié une communication, dite grand public, en novembre 2017. Ce document pédagogique décrit les différentes opérations sur titres concernées et précise leur calendrier de mise en œuvre ainsi que les impacts induits par la transposition des standards européens.

Préalablement à la mise en œuvre de la seconde phase de la réforme, une nouvelle communication sera adressée pour préciser les fonctionnalités qui pourront être utilisées dès la fin du premier trimestre 2018 et celles qui pourront l'être ultérieurement.

Enfin, le guide du traitement fiscal standard applicable aux principales opérations sur titres a été publié en décembre 2017. Ce guide a vocation à décrire la fiscalité applicable en France aux principales opérations sur titres opérées sur le périmètre des valeurs françaises. Il décrit les règles génériques de traitement de la fiscalité des revenus de capitaux mobiliers ainsi que celles de la fiscalité des plus-values de cession de valeurs mobilières.



Activité de l'exercice écoulé

STANDARDISATION EUROPÉENNE DES PROCESSUS EN MATIÈRE D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Le Pôle Instruments financiers participe à la standardisation européenne des processus en matière d'assemblées générales, avec l'analyse des messages ISO 20022 existants en vue de leur adaptation et leur utilisation pour la transmission d'informations dans le cadre des assemblées générales.

Les travaux portent notamment sur le choix des champs techniques des messages utilisés depuis l'annonce de l'assemblée générale aux actionnaires jusqu'au vote des résolutions. Leur utilisation par les Proxys permettra d'améliorer la transmission des votes des actionnaires institutionnels et non-résidents entre ces derniers et les teneurs de comptes.

La mise en œuvre des nouveaux messages ISO 20022 donne lieu à la mise en place d'une nouvelle version de la plateforme VOTACCESS.

LOI ECKERT - DESHERENCE DES AVOIRS

La loi relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, dite «loi Eckert», est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Depuis les premiers transferts de fonds des comptes inactifs à la Caisse des Dépôts, le 1^{er} juillet 2016, le Pôle Instruments financiers participe au groupe de travail de Place, qui suit l'activité des dépôts et toutes les questions restées en suspens après le démarrage, dont notamment celle de savoir si les sociétés émettrices de titres, lorsqu'elles exercent les activités de tenue de compte-conservation au titre des instruments financiers qu'elles émettent par offre au public, sont soumises aux obligations de la loi Eckert.

TRAITEMENT DES TITRES DES SOCIÉTÉS EN LIQUIDATION

Le Pôle Instruments financiers a poursuivi ses travaux en 2017 afin de clarifier les rôles et les responsabilités des différents acteurs lors de la procédure menant à la mise en liquidation d'une entreprise, prononcée par le tribunal de commerce.

Cette étude consiste à réviser la procédure, dont la dernière version date de 2008, et à la proposer au Conseil National des Administrateurs et Mandataires Judiciaires, pour application.

MIFID 2

La directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers (directive dite « MIF 1 »), est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2007.

Le nouveau cadre réglementaire a été adopté en mai 2014 dans le but d'améliorer la sécurité, la transparence et le fonctionnement des marchés financiers mais aussi de renforcer la protection des investisseurs. Il se compose de :

- La directive 2014/65 UE du 15 mai 2014 sur les marchés d'instruments financiers (MiFID 2 qui abroge la MiFID 1).
- Le règlement 600/2014 du 15 mai 2014 sur les marchés d'instruments financiers (MiFIR) qui couvre les aspects de transparence des marchés vis-à-vis du public et modifie le règlement 648/2012 du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés négociés de gré à gré (dit règlement « EMIR »).

La directive MiFID 2 consacre des obligations nouvelles en matière de gouvernance des instruments financiers, pour une définition plus fine des responsabilités respectives entre producteurs et distributeurs en instaurant un lien entre les deux maillons principaux de la chaîne de distribution.

L'autorité européenne des marchés financiers, l'ESMA, a publié en septembre 2015 les règles détaillées de la nouvelle régulation des marchés financiers.

L'entrée en vigueur, initialement prévue en 2017, a été reportée d'un an, au 3 janvier 2018, compte tenu de l'ampleur et la complexité du dispositif.

Des travaux ont été menés par la Place afin de faciliter la mise en œuvre des différents sujets contenus dans MiFID 2 par les prestataires de services d'investissement. Des tests ont ainsi été réalisés par les prestataires des services d'investissement, en fin d'année 2017, pour préparer leurs déclarations quotidiennes à l'Autorité des Marchés financiers (AMF), du Reporting Direct des Transactions (RDT) qui recense les transactions qu'ils exécutent sur des instruments financiers.

Chantiers et perspectives 2018

Le Pôle Instruments financiers participera, en lien avec les gestionnaires des systèmes et les associations de Place, aux travaux et aux projets de Place suivants :

La transposition des standards européens sur les opérations sur titres avec le suivi des travaux et des tests visant à préparer la mise en œuvre de la seconde phase de la réforme (ou Stream 6) à fin mars

Les modalités de traitement des sociétés en liquidation, avec l'analyse et la normalisation des procédures de gestion des ordres de mouvement, dans l'objectif de publier une communication destinée aux adhérents du CFONB et du CNAJMJ (Conseil National des Administrateurs Judiciaires et des Mandataires Judiciaires)

La standardisation des échanges d'informations dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire sur les marchés financiers (MiFID2 et MiFIR).

La finalisation de la procédure relative aux gains de source française avec l'étude des impacts de la directive MiFID 2.

La standardisation européenne des processus d'assemblées générales avec la définition de la pratique française des messages ISO 20022, la revue des procédures du vote par correspondance et la mise à jour du guide de numérisation VOTACCESS.

La réflexion sur l'utilisation de la technologie blockchain pour le traitement des ordres de mouvement (ODM).





CFONB

Comité Français d'Organisation
et de Normalisation Bancaires

L'activité du Pôle Réglementation et Conformité

Animateur : Alexandre STERVINOUE - Banque de France

Suppléante : Aline MOTTET - Fédération Bancaire Française jusqu'en avril 2017

puis Christel GOURLET - Fédération Bancaire Française

Secrétariat : Christelle GUIHENEUX - Banque de France

Périmètre, missions et organisation du Pôle

Le Pôle Réglementation et conformité est chargé d'apporter toute expertise complémentaire indispensable en matière de sécurité des moyens de paiement, de bon fonctionnement des systèmes d'échange, de cohérence des normes, ainsi que sur les plans réglementaire et juridique.

Activité de l'exercice écoulé

FICHER D'INCIDENTS DE PAIEMENT

En 2017, outre les travaux récurrents d'examen des statistiques relatives aux trois fichiers d'incidents, FCC (Fichier Central des Chèques), FICP (Fichier des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers) et FNCI (Fichier National des Chèques Irréguliers), et portant tant sur l'activité que sur la qualité des données, le groupe de travail a également traité les sujets suivants :

Le suivi de la mise en œuvre de la consultation quotidienne du FICP dans le cadre de la mobilisation des créances privées (dit H24).

La poursuite de l'amélioration de la qualité des données des fichiers FCC et FICP avec la mise en œuvre du rapprochement INSEE pour les personnes nées à l'étranger et à Mayotte.

La prise en compte des impacts sur le FICP de la loi Justice XXIème siècle, évolutions législatives applicables dès le 1^{er} janvier 2018.

La préparation d'un dispositif permettant de répondre à la problématique dite de notariation des consultations du FICP avec, notamment, la création d'un sous-groupe dédié au sujet.

La programmation de la fermeture du Centre National d'Appel des Chèques Perdus ou Volés (CNACPV).



Activité de l'exercice écoulé

PRÉVENTION DE LA FRAUDE SUR LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Dans le cadre de sa mission de veille, le groupe de travail a actualisé les parties du guide de sensibilisation à la prévention de la fraude pour les modules virement et prélèvement (Core et B2B) SEPA. Il a également proposé des avis de mise en garde (fraude rachats de crédit et faux chèques de banque) et a examiné le process de la mobilité bancaire.

D'une façon générale, outre la vigilance des établissements, celle des clients apparaît importante afin de détecter au plus tôt la fraude ou la tentative pour en limiter les impacts.

IDENTIFIANT BANCAIRE

En 2017, les travaux ont essentiellement porté sur :

La révision de la communication « Règles et diligences sur le Fichier des Implantations Bancaires (FIB) » avec notamment l'ajout de bonnes pratiques en termes de fusion/absorption et, sur demande de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), la suppression des LPS (Libres Prestations de Service) de la liste des établissements pouvant ouvrir des guichets.

Les impacts sur le FIB de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « NOTRe ». Après avoir étudié les impacts de la nouvelle organisation territoriale, le groupe de travail a donné son accord pour que la Banque de France procède aux modifications du FIB, en sa qualité de gestionnaire du fichier.

Par ailleurs, le groupe de travail a rédigé une note expliquant le format des coordonnées bancaires françaises et les spécificités de l'identifiant invariant.

TERMINOLOGIE

Le groupe de travail a poursuivi en 2017 la mise à jour de la Terminologie à partir notamment des concepts extraits des documents suivants :

- Règlement (UE) 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit règlement eIDAS.
- Directive (UE) 2014/59/ du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.
- Directive (UE) 2015/849 du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme.
- Glossaire de la Revue de stabilité financière d'avril 2016 «La stabilité financière à l'ère numérique».
- Directive (UE) 2015/2366 du 25 novembre 2015 relative aux services de paiement dans le marché intérieur, dite DSP2.

Par ailleurs, le groupe de travail a continué d'assurer une veille terminologique sur les termes de l'actualité bancaire et financière.



Activité de l'exercice écoulé

CONCERTATION SUR LES ÉCHANGES INFORMATISÉS ENTRE LA BANQUE DE FRANCE ET LES BANQUES, ET SUR LES MODES DE SÉCURISATION

En 2017, les réunions du groupe de travail ont principalement permis :

D'informer les représentants des établissements sur les échanges de données à venir et plus particulièrement concernant les projets et/ou évolutions suivants :

- SUREN2 (surendettement) – Présentation du portail permettant la dématérialisation des échanges entre la Banque de France et les créanciers pour gérer les dossiers de surendettement et des étapes d'ouverture prévues en 2017.
- ANACREDIT (analytical credit sets) – Présentation détaillée du projet de collecte de données granulaires sur les crédits et les risques de crédit (principes, données concernées, décisions laissées à la discrétion des banques centrales nationales) ainsi que des principales échéances et de son avancement.
- ONEGATE (Portail de collecte) – Présentation de la version 6.3 modifiant toute l'ergonomie ainsi que les identifiants et mots de passe des utilisateurs.
- CIPE (Centralisation des Incidents de Paiement sur Effets de commerce) – Présentation du résultat de l'enquête réalisée auprès des établissements bancaires servant de base à la réflexion sur la future solution de dématérialisation des échanges.

D'accompagner les évolutions fonctionnelles et techniques des applications et d'assurer le suivi de la qualité de service offerte sur les nouveaux vecteurs, notamment POBI (Portail Bancaire sur Internet), ONEGATE (Portail de collecte statistiques) et INTEROP (Portail pour les opérations de numéraire).

De présenter le projet MADRE (Mise à Disposition des Référentiels de place) qui vise à la mise en place d'une blockchain interbancaire permettant la gestion décentralisée du référentiel NNE-ICS (Numéros Nationaux d'Émetteurs/Identifiants Créanciers SEPA).

De mettre en place un macro-planning des projets d'évolution de toutes les applications Banque de France réalisant des échanges avec les établissements bancaires qui précise le contenu des versions et les impacts prévus.

CONFORMITÉ RÉFÉRENTIEL DE SÉCURITÉ DU CHÈQUE

Le groupe de travail a assuré le suivi de la mise en application du nouveau référentiel de sécurité pour le chèque en veillant notamment à la mise à disposition des établissements du dispositif de déclaration informatique associé, en vue d'une première collecte au 1^{er} semestre 2018 portant sur l'exercice 2017. Il est également intervenu lors de l'atelier thématique du CFONB de l'automne 2017 pour présenter le nouveau référentiel de sécurité pour le chèque.

BALANCE DES PAIEMENTS

Les travaux sur les évolutions de la collecte sur les paiements transfrontaliers des établissements de crédit et de paiement pour compte de la clientèle « RPC – Relevé de Paiement Clientèle », suite à la communication fin 2016 des modalités déclaratives, se sont poursuivis au printemps 2017 par des discussions sur le cahier des charges informatique. Les échanges entre les établissements et la Banque de France ont permis d'apporter des précisions à la fois sur les aspects techniques et sur le contenu des données attendues. Ces précisions ont été intégrées dans les documents mis en ligne par la Banque de France en juin 2017 (contrat d'interface remettants, note technique Onegate et FAQ collecte RPC). Les évolutions de la collecte « RPC – Relevé de Paiement Clientèle » ont été présentées lors de l'atelier thématique du CFONB de l'automne 2017.

Les évolutions de la collecte d'information sur les cartes bancaires « CRC – Comptes Rendus de Cartes », effectives sur les données de juillet 2016 et bien mises en œuvre par les établissements, n'ont pas demandé de contribution du groupe de travail en 2017. Les quelques difficultés résiduelles ont pu être réglées en bilatéral avec les établissements concernés.



Activité de l'exercice écoulé

ÉVOLUTION DES COLLECTES PAR LA BANQUE DE FRANCE DE STATISTIQUES SUR LES MOYENS DE PAIEMENT

Le groupe de travail a accompagné les établissements déclarants pour la collecte 2017, conduite par la Banque de France, et relative aux données statistiques d'activité et de fraude sur les moyens de paiement scripturaux. Concernant la collecte 2018 portant sur les données 2017, les guides de remplissage des questionnaires de cartographie des moyens de paiement et de recensement de la fraude ont été mis à jour et des arbres de décision pour les différentes typologies de fraude ont été élaborés qui ont vocation à aider les établissements déclarants à classer les cas de fraude.

CENTRALISATION DES INCIDENTS DE PAIEMENT SUR EFFETS DE COMMERCE

Les travaux du groupe de travail ont permis de progresser sur la recherche des solutions envisageables pour la dématérialisation des restitutions hebdomadaires auprès des déclarants du résultat de la collecte des incidents de paiement sur effets de commerce (états RJ1 et RJ2). Deux canaux ont été identifiés et investigués, la télédiffusion et la mise à disposition des données sur la plateforme GFIN (Guichet d'échange de Fichiers sur INternet). Les documents spécifiques (cahier des charges et notice technique pour la télédiffusion) sont en voie d'achèvement et devraient être finalisés au tout début 2018.



Chantiers et perspectives 2018

Le groupe de travail **Fichiers d'incidents de paiement** se consacrera principalement au suivi de la mise en œuvre du dispositif touchant à la notarisation des consultations du FICP. L'accompagnement à la fermeture du CNACPV fera également l'objet d'une attention particulière au sein du groupe.

Le groupe de travail **Prévention de la fraude sur les moyens de paiement scripturaux** s'attachera à assurer la veille sur les moyens de paiement et à poursuivre l'actualisation des modules du guide de sensibilisation.

Le groupe de travail **Identifiant bancaire** concentrera ses travaux sur l'étude des problématiques rencontrées lors des fusions / absorptions, avec les enjeux et les pistes de solutions envisageables.

La 16^{ème} version de la **Terminologie bancaire et financière** devrait être publiée au premier trimestre 2018. Le groupe de travail va poursuivre l'examen des concepts liés aux moyens et systèmes de paiement français et européens, à la sécurité, aux nouveaux instruments financiers, à la stabilité financière et à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. L'examen portera entre autres sur les concepts liés au «shadow banking», à la blockchain et au bitcoin. Par ailleurs, il continuera à assurer la veille terminologique.

Le groupe de travail **Concertation sur les échanges informatisés entre la Banque de France et les banques, et sur les modes de sécurisation** présentera les projets de réalisation ou d'évolution des solutions de communication et de sécurisation des données entre les banques et la Banque de France, sur la base d'un macro-planning des applications mis à jour trimestriellement qui servira de référence. Il informera également des évolutions, des statistiques et des indicateurs de disponibilité et de temps de réponse des portails de la Banque de France (POBI, ONEGATE).

Le groupe **Conformité référentiel de sécurité du chèque** accompagnera les établissements assujettis pour la déclaration du nouveau rapport « Référentiel de Sécurité du Chèque » entré en application au 1^{er} janvier 2017.

Le groupe de travail **Balance des paiements** continuera d'échanger sur les conséquences des évolutions technologiques dans le domaine des statistiques et en particulier sur celles liées au développement du « Big Data » et assistera, en tant que de besoin, le groupe de travail « Évolution des collectes par la Banque de France de statistiques sur les moyens de paiement » pour les travaux sur le projet de refonte du règlement UE 1409-2013 du 28 novembre 2013 de la Banque centrale européenne concernant les statistiques relatives aux paiements, pour la partie concernant la balance des paiements.

Le groupe de travail **Évolution des collectes par la Banque de France de statistiques sur les moyens de paiement** sera associé aux travaux de refonte du règlement UE 1409-2013 sur les statistiques relatives aux paiements, au travers notamment de l'étude visant à évaluer les coûts et bénéfices des évolutions qui seront envisagées. Il assurera également le suivi du projet d'orientations de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) relatives à la collecte des données statistiques de fraude aux moyens de paiement (art. 96.6 de la directive (UE) 2015/2366 du 25 novembre 2015 relative aux services de paiement dans le marché intérieur, dite DSP2).

Le groupe de travail **Centralisation des Incidents de Paiement sur Effets de commerce** finalisera la rédaction des documents techniques (cahier des charges et notice) relatifs à télédiffusion des restitutions des informations portant sur les incidents de paiement-effets par la Banque de France auprès des déclarants. Il suivra également le début de la phase de tests pour les établissements qui souhaitent recourir à la télédiffusion ainsi que le développement, en parallèle, de la mise à disposition des données sur la plateforme GFIN (Guichet d'échange de Fichiers sur INternet).

Les communications 2017

Légende couleur, correspondance :

Communication CFONB/ Pôle

Moyens de Paiement - 1

Moyens de Paiement - 2

Coordination des Standards

Normalisation et confiance numériques

Instruments Financiers

Réglementation et Conformité

TARGET 2 ET TARGET 2 SECURITIES

20170001 du 12/01/2017

Adaptation des pratiques de marché de la Place française à Target2-Securities

20170032 du 19/07/2017

Calendrier pour l'année 2018 des jours de fermeture des systèmes de paiement en euros, de compensation et de règlement-livraison en France en regard du calendrier du système Target2

TTS-E

20170016 du 03/04/2017

Information concernant le report de l'abrogation du Titre de Travail Simplifié-Entreprises (TTS-E)

20170035 du 14/09/2017

Information concernant l'abrogation du Titre de Travail Simplifié aux Entreprises (TTS-E)

20170054 du 04/12/2017

Report de la fin du dispositif du Titre de Travail Simplifié aux Entreprises (TTS-E)

SUPPRESSION DE COMMUNICATIONS

20170004 du 19/01/2017

Suppression de communications liées au virement, au prélèvement, au TIP et à la carte bancaire

20170006 du 24/01/2017

Suppression de communications concernant le domaine fiduciaire

20170013 du 21/03/2017

Suppression de communications concernant la balance des paiements, les identifiants bancaires, les fichiers de la Banque de France, la prévention de la fraude, le collecte de données sur les moyens de paiement et les échanges entre les banques et la Banque de France

20170038 du 25/09/2017

Suppression de communications

MOBILITÉ BANCAIRE

20170014 du 03/04/2017

Mobilité bancaire : Foire aux questions V4.0

20170015 du 03/04/2017 et 20170025 du 21/06/2017

Mobilité bancaire : Rappel des règles de fonctionnement à l'attention des établissements

20170049 du 16/11/2017

Mobilité bancaire : Foire aux questions V5.0

DÉMATÉRIALISATION DES SAISIES BANCAIRES

20170005 du 19/01/2017

Dématérialisation des saisies bancaires - Mise à disposition du Kit de démarrage pour les établissements bancaires

VOTE PAR CORRESPONDANCE

20170002 du 12/01/2017

Modification du formulaire de vote par correspondance pour les sociétés de droit européen

20170003 du 12/01/2017

Modification du formulaire de vote par correspondance pour les sociétés de droit français

TERMINOLOGIE BANCAIRE ET FINANCIÈRE MULTILINGUE

20170007 du 24/01/2017

Terminologie bancaire et financière multilingue

BROCHURES

20170017 du 06/04/2017

Liste inter-bancaire des codes motifs de rejet_retour - Brochure destinée à la clientèle

20170022 du 24/05/2017

Brochure « Changement d'identification du créancier avec modification de l'identifiant créancier SEPA (ICS) »

20170028 du 10/07/2017

Brochure Virement SEPA instantané

20170030 du 10/07/2017

Brochure Virement SEPA

20170039 du 29/09/2017

Brochure « Remises informatisées d'ordres de paiement déplacé au format 320 caractères V2.0 »

20170040 du 29/09/2017

Brochure « Remises informatisées d'ordres de paiement international au format 320 caractères V2.01 »

EBICS

20170008 du 02/02/2017

EBICS : Information sur le déploiement de la version 3.0 à destination des banques et des fournisseurs de solution EBICS

20170047 du 16/11/2017

Protocole EBICS - Version 3.0 - Table de correspondance entre « File Format » et « BTF - Business Transaction Format »

EPC

20170023 du 30/05/2017

Arrêt de la prestation d'assistance du NASO français auprès des établissements bancaires pour l'adhésion aux schémas SEPA de l'EPC

20170056 du 11/12/2017

Publication de nouveaux documents par l'EPC relatifs à la gestion des risques des schémas virement SEPA INST et SDD Core

du CFONB par thème

PRÉLÈVEMENT

20170037 du 25/09/2017

Bons usages dans le domaine des demandes de remboursement d'opérations non auto-risées, Prélèvement SDD

20170012 du 02/03/2017
Communication du CNPS relative à la migration de l'AGIRC-ARRCO et de l'ACOSS du prélèvement SEPA Interentreprises vers le prélèvement SEPA Core

20170018 du 13/04/2017
Bordereaux de demande d'attribution d'identifiant créancier SEPA pour les territoires français du Pacifique

20170019 du 13/04/2017
Bordereaux de demande d'attribution d'identifiant créancier SEPA

CHÈQUES

20170020 du 23/05/2017

Mise à jour des documents techniques concernant le portail bancaire sur internet utilisé dans le cadre des déclarations et des consultations du fichier central des chèques pour les personnes morales

20170036 du 15/09/2017
Application des délais liés aux échanges des chèques suite au passage de l'ouragan IRMA dans les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy

20170043 du 26/10/2017
Formules de chèques en devises payables en France

20170052 du 23/11/2017
Actualisation de la procédure de référencement des ateliers de personnalisation des chèques

20170053 du 30/11/2017
Fin de la mesure temporaire liée à l'application des délais concernant les échanges des chèques suite au passage de l'ouragan IRMA dans les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy

AOCT

20170011 du 27/02/2017

Intérêts de trésorerie entre banques suite à l'émission d'opérations d'annulation comptable

20170044 du 27/10/2017

Actualisation de la procédure relative à l'annulation d'opération compensée à tort

OPÉRATIONS SUR TITRES

20170050 du 17/11/2017

Communication destinée au grand public sur l'harmonisation européenne des opérations sur titres - Phase 2 de la réforme

20170055 du 04/12/2017

Guide du traitement fiscal standard applicable aux principales opérations sur titres

ISO 20022

20170031 du 10/07/2017

Guide d'utilisation du standard ISO 20022 pour les relevés de frais bancaires

20170045 du 03/11/2017

Guide d'utilisation du standard ISO 20022 pour les remises informatisées d'ordres de prélèvements SEPA V1.4

20170046 du 03/11/2017
Guide d'utilisation du standard ISO 20022 pour des remises informatisées d'ordres de paiement

PEA-PME

20170021 du 23/05/2017

Mise à jour de la procédure d'inscription de titres non cotés au PEA-PME

INSTRUMENTS FINANCIERS

20170041 du 11/10/2017

Identification des personnes morales et physiques dans le cadre de l'exécution des transactions d'instruments financiers en application de la réglementation européenne concernant les marchés d'instruments financiers

IBAN ET BIC FRANÇAIS

20170033 du 24/07/2017

Caractéristiques des IBAN et des BIC français

CEMP

20170042 du 11/10/2017

Règlement du Comité d'Expertise des Moyens de Paiement

DÉMATÉRIALISATION DES ÉCHANGES

20170026 du 22/06/2017

Mise en place d'un portail pour la dématérialisation des échanges avec les secrétariats des commissions de surendettement

LOI ALUR

20170057 du 12/12/2017

Nouvelles dispositions concernant les demandes d'attribution en masse d'ICS dans le cadre de la loi ALUR

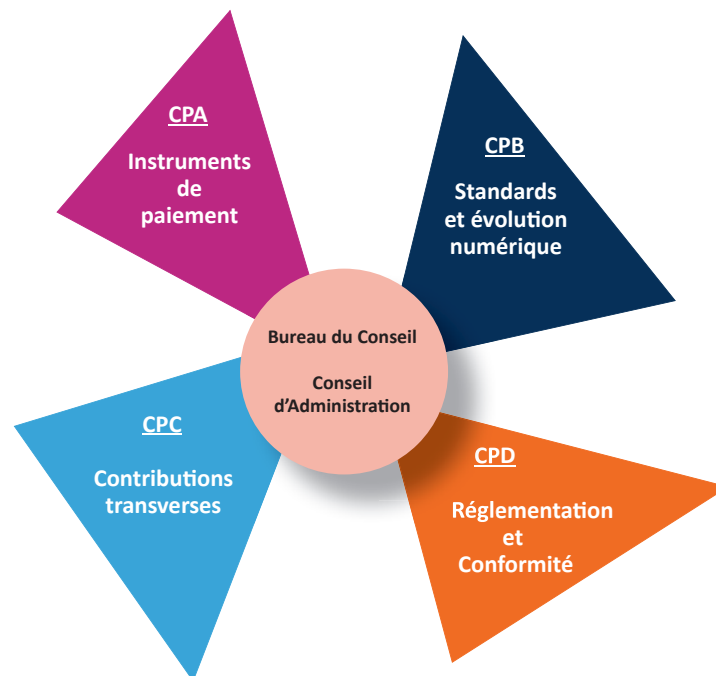
SUR L'EXTRANET DU CFONB
Retrouvez toutes nos communications sur notre extranet

Zoom sur la nouvelle organisation

Au 1^{er} janvier 2018, le CFONB réorganise son fonctionnement autour de ses différents groupes de travail. Il comptera 30 groupes de travail répartis autour de 4 Pôles dans lesquels s'articulent les travaux. Cette organisation permet d'adapter les travaux d'un environnement en constante évolution.

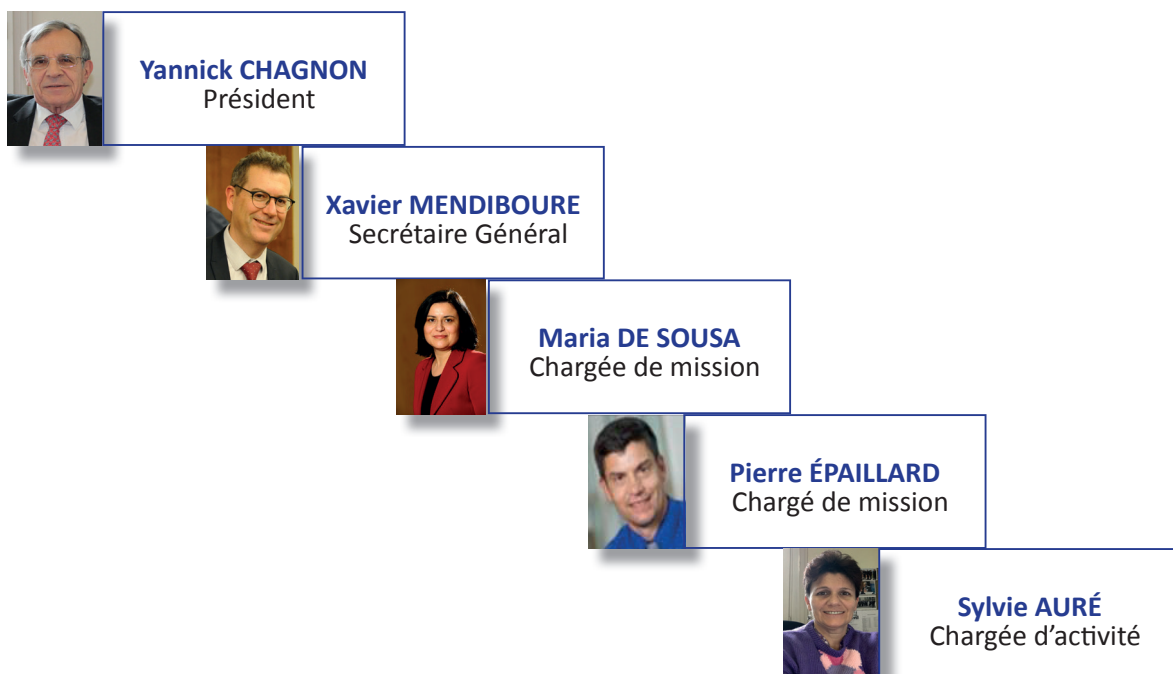
Le Code de conduite et le livre de procédure permettent aux experts de mener leurs actions et de participer à la prise de décision selon un mode de fonctionnement collectif et consensuel.

L'organigramme des 4 Pôles



Le Secrétariat du CFONB au sein des Pôles

Les référents au Secrétariat du CFONB sont les interlocuteurs pour tous les sujets en lien avec les missions des animateurs et des membres des différents groupes de travail.



du CFONB au 1^{er} janvier 2018

Autour de la communication

Afin d'informer ses adhérents, le Secrétariat du CFONB a réalisé un livret «QUI FAIT QUOI AU SECRETARIAT DU CFONB». Ce document cartographie l'ensemble du groupe de travail en précisant le nom de l'animateur, du suppléant et du référent au secrétariat du CFONB (page ci-contre). Il reprend également sous le format de «question/réponse», les principales règles pour l'organisation des travaux.



LE LIVRET DU « QUI FAIT QUOI ? » AU SECRETARIAT DU CFONB



POLE A - INSTRUMENTS DE PAIEMENT	GT		Secrétariat du CFONB
	Permanence	Mirior	
CPA - Pôle Instruments de paiement	X		Maria Pierre
CPA - GT Virement/dépense	X		
CPA - GT Virement/dépense	X		
CPA - GT Mirior SEPA Evolution and Maintenance WG (EPC)		X	
CPA - GT Mirior Cards WG (EPC et ECG)		X	
CPA - GT CFONB/GUP/AMT	X		
CPA - GT Filère fiduciaire	X		
CPA - GT Chèques	X		
CPA - GT Effets de commerce	X		
CPA - GT Normalisation MINOS	X		
CPA - GT Guides CFONB et rebus du GUP pour les guides ISO 20022	X		

POLE A

Comment réserver une salle de réunion et création sur le site CFONB ?

Faire une demande à Sylvie Auré (sylvie.aure@cfonb.fr) minimum une semaine avant la date de la réunion et mettre le référent du secrétariat concerné en copie.

→ Rappel Livre des procédures : « L'ordre du jour d'une réunion doit être adressé aux participants une semaine avant le jour de la réunion ».

Procédure exceptionnelle :

Pour les réunions urgentes, demande possible 72 heures avant, sans garantie de disponibilité.

Comment éditer la feuille de présence pour une réunion ?

→ Rappel Livre des procédures : « La feuille de présence est obligatoire et doit être signée par chaque participant à la réunion ».

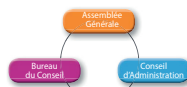
- L'animateur du groupe de travail dispose d'une fonctionnalité sur la page du groupe de travail pour éditer la feuille de présence.
- La feuille de présence reprend automatiquement les noms des personnes inscrites dans ce groupe de travail.
- La feuille de présence doit être déposée à l'accueil après la réunion.

La plaquette de communication du CFONB a également été mise à jour.



■ GOUVERNANCE

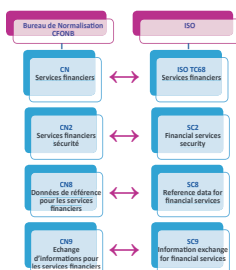
Le CFONB, association Loi 1901, est gouverné par un Conseil d'Administration et un Bureau du Conseil.



■ ORGANISATION ET STANDARDISATION



■ NORMALISATION



■ PUBLICATIONS

Le CFONB publie un rapport annuel pour son activité "organisation et standardisation" et un rapport d'activité dédié aux travaux des commissions de normalisation.

■ ÉVÈNEMENTS

- Les Rencontres du CFONB
Les "Rencontres du CFONB" à Paris sont l'occasion de mettre les sujets en perspective avec l'intervention de personnalités de la profession. Une fois par an, des représentants du CFONB se rendent à Monaco pour échanger sur les sujets d'actualité.
- Les Ateliers thématiques du CFONB
Le format est court (1h30) et vise à traiter en profondeur un sujet sous sa composante technique.



Ces deux documents sont à votre disposition sur le site extranet du CFONB dans la rubrique «Qui sommes nous ?» - «Documents internes au CFONB»

Les rencontres

Mercredi 14 juin 2017 - Thèmes d'actualité - Evolutions et perspectives pour les paiements

Les principaux thèmes abordés :

- Le Cachet Electronique Visible - Dispositif de lutte contre la fraude documentaire, comment interviennent les banques ?
- Règlement (UE) 847/2015 du 20 mai 2015 sur les informations accompagnant les transferts de fonds, quelles diligences ?
- Comité National des Paiements Scripturaux, point de situation des travaux
- Enjeux et position de la profession face aux évolutions futures



La sécurisation documentaire est au cœur de nos échanges avec les tierces parties. Outre les applications opérationnelles évidentes, le dispositif du Cachet Electronique Visible recèle d'autres applications, source d'optimisation de nombreux processus.

Il était difficile de ne pas évoquer le règlement (UE) 847/2015 qui allait entrer en vigueur le 26 juin. Il s'agit d'un texte important qui mérite l'adoption d'une interprétation commune.

Notre environnement se transforme rapidement. Les repères changent avec la place de plus en plus prégnante du numérique notamment.

Les processus s'accroissent, et les acteurs que nous sommes doivent s'adapter à un rythme soutenu. Le Comité National des Paiements Scripturaux est l'un des lieux où cet avenir se prépare : les travaux et orientations futures ont été exposés. Face à ces enjeux, la profession doit s'organiser en hiérarchisant les priorités de nos travaux communs futurs. Le Président du Comité d'Orientation des Moyens de Paiement de la FBF vous a apporté son éclairage.



Le 27 février 2017 : Marcel Roncin à l'honneur !



Madame Marie-Anne BARBAT-LAYANI, Directrice Générale de la Fédération Bancaire Française, a remis le 27 février 2017 dans l'auditorium de la FBF, la médaille d'honneur de « grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur » à Marcel Roncin, ancien Président du CFONB.



Les rencontres

Vendredi 1^{er} décembre 2017 - Actualités, perspectives et enjeux pour les paiements

Les principaux thèmes abordés :

- Comité National des Paiements Scripturaux - CNPS : Point de situation des travaux
- Virement instantané, présentation du schéma SCT Inst
- Prélèvement SDD, la cellule de surveillance du Prélèvement (CSP)
- Worldline : Témoignage d'un industriel impliqué dans notre secteur d'activité
- Cybersécurité, Agence Monégasque de Sécurité Numérique (AMSN)
- La signature électronique

Il s'agissait de la troisième rencontre à Monaco, après un premier essai réussi en 2015.

Au regard de l'intérêt des participants, cet événement s'inscrit désormais de façon pérenne dans l'agenda de nos associations respectives.

Les rencontres de Monaco sont l'occasion de proposer une synthèse des thématiques abordées au cours des événements parisiens, ateliers et rencontres, de l'année écoulée.



Les ateliers thématiques

Vendredi 19 mai 2017 - Protocole EBICS - Nouvelle version 3.0



Les principaux thèmes abordés :

- Présentation d'EBICS Scrl et du protocole
- EBICS 3.0
- Pourquoi une version harmonisée ?

En 2006, la disparition annoncée du réseau X25 et des protocoles de communication bancaires ETEBAC ont conduit le CFONB à chercher une solution de substitution, également capable d'accompagner dès janvier 2008 le démarrage du SEPA.

EBICS, protocole de communication déjà largement implanté en Allemagne, a été retenu.



En juin 2010, la société EBICS SCRL, issue du rapprochement avec les 4 associations bancaires allemandes, alors propriétaires du protocole, a été créée pour assurer le développement du protocole et faciliter son adoption en Europe.

Aujourd'hui, EBICS est reconnu pour sa sécurité, sa fiabilité et sa robustesse. Utilisé par plus de 80 000 entreprises en France, EBICS est largement déployé en Allemagne et au-delà.

Fin 2016, les travaux du Working Group EBICS regroupant des experts allemands, français et suisses, ont abouti à la définition d'un format d'échange unique et normalisé, permettant d'harmoniser de façon significative les usages d'EBICS, jusque-là différents au sein des communautés bancaires françaises et allemandes.

Cette harmonisation d'usage, essentielle pour faire d'EBICS un véritable standard d'échange européen s'appuie sur les nouveaux formats «BTF» (Business Transaction Formats) proposés dans la version EBICS 3.0.

Les spécifications de cette nouvelle version 3.0, dont le démarrage est prévu pour novembre 2018, sont maintenant disponibles sur le site www.ebics.org.

Une table ronde a permis aux experts présents de rappeler les enjeux, commenter les travaux à mener, évoquer les points de vigilance et répondre aux questions des participants.



Les ateliers thématiques

Mardi 10 octobre 2017 - Collectes d'informations sur les paiements, de nouvelles exigences pour 2017/2018

L'évolution des collectes statistiques et réglementaires de la Banque de France sur les paiements fait l'objet de travaux de concertation au sein des groupes de travail du CFONB. Plusieurs changements interviendront en 2017/2018.

Pour anticiper et appréhender ces évolutions, ce nouvel « Atelier thématique du CFONB » a été pleinement consacré aux thématiques suivantes :

- Rapport de contrôle interne (RACI)
- Référentiel de sécurité chèque (RSC)
- Balance des paiements



Autres contributions

BILAN CSP 2017

Une Cellule de Surveillance Prélèvement (CSP) a été mise en place par le CFONB en 2011, dans le cadre des prélèvements SEPA. (Core et Interentreprises)

Sa mission principale est d'assurer le bon fonctionnement des services de paiement de son ressort et de conforter la confiance des utilisateurs dans ces instruments.

En cas de manquement aux règles de fonctionnement du prélèvement SEPA, par un créancier client d'une banque, la CSP peut être saisie pour résoudre avec la banque concernée la difficulté résultant de l'utilisation anormale de cet instrument et/ou proposer des mesures visant à rétablir le fonctionnement normal du moyen de paiement utilisé, en France métropolitaine ainsi que dans ses départements et Collectivités d'outre-mer, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que dans la Principauté de Monaco.

Au plan opérationnel, la CSP peut être saisie lorsqu'un manquement au bon fonctionnement du service de prélèvement est relevé. C'est le cas notamment lors de tentative de fraude où la CSP peut être consultée par la banque du créancier ou les banques des débiteurs dans la perspective de prévenir les comportements de créanciers indéclicats.

A ce titre, la CSP est amenée à se réunir souvent (14 alertes en 2017). La fréquence de ses réunions est en hausse du fait du développement du prélèvement tant au plan domestique qu'au plan transfrontalier.

Sur le dernier exercice écoulé, les règles de fonctionnement de la CSP ont fait l'objet d'une mise à jour. Plusieurs présentations de cette instance ont été réalisées au cours de l'année, notamment lors des Rencontres du CFONB à Monaco le 1^{er} décembre 2017. Enfin, la CSP a soutenu les cinq demandes de radiations d'identifiants créanciers (ICS) nationaux (FR) demandées par les banques. Au plan européen, la CSP a dû alerter certaines banques européennes pour que cessent certaines indéclicatesses.



La collaboration entre l'AMAF et le CFONB a été initiée en 2012. L'AMAF est un « membre Partenaire » du CFONB.

Le groupe de travail sur les moyens de paiement de l'AMAF propose au CFONB de participer à ses travaux lors de réunions biannuelles organisées à Monaco.

Le CFONB s'est rendu à Monaco le 23 juin et le 30 novembre 2017. Lors de ces réunions, les participants font un tour d'horizon des sujets d'actualité, le CFONB apportant les éléments de réponses aux questions posées et proposant des présentations ciblées. L'ensemble des actions du CFONB est également abordé, notamment le plan de travail des groupes de travail du CFONB et les travaux réalisés par les experts, sur des sujets aussi divers que la directive de services de paiement 2 (DSP2), la dématérialisation documentaire, le cachet électronique visible, la signature électronique, le règlement (UE) 2015/847 du 20 mai 2015 sur les informations accompagnant les transferts de fonds et abrogeant le règlement (UE) n° 1781/2006, les reporting statistiques réglementaires. Cette liste n'est pas exhaustive

En 2017, la restitution des travaux du Comité National des Paiements Scripturaux, à laquelle les représentants Monégasques ne participent pas, constitue un point d'attention fort. Il est important pour l'AMAF de disposer des informations suffisamment en amont pour identifier les sujets susceptibles d'avoir un impact sur Monaco et d'être ainsi en mesure de pouvoir réagir dans un délai approprié. Le rôle du CFONB est d'identifier et de restituer ces sujets potentiels.

Rencontres du CFONB à Monaco, le 1^{er} décembre 2017 : « Actualités, perspectives et enjeux pour les paiements ? ». (voir page 43)

Les intervenants ont abordé les sujets réglementaires, tout en proposant également des exposés de fortes actualités comme le fonctionnement de la Cellule de Surveillance des Prélèvements, et le schéma du virement instantané, SCT Inst. Un industriel, acteur des paiements, a également exposé sa vision de l'évolution de notre écosystème.

Plus d'une cinquantaine de participants sont venus assister aux exposés pour ce qui est désormais un événement inscrit de façon pérenne dans nos agendas.

Autres contributions



Historique

Dans les années 1990, les banques ont normalisé leurs relations télématiques avec leurs clients entreprises en créant les protocoles de communication ETEBAC 3et 5.

En 2006, il a fallu trouver une solution de substitution à ETEBAC (disparition annoncée du réseau X25 pour fin 2011) et répondre aux besoins exprimés dans la perspective du futur cadre européen des paiements (démarrage du virement SEPA en janvier 2008).

Deux solutions pouvaient être envisagées, développer un nouveau protocole ou rechercher une solution existante. La piste qui consistait à développer un protocole « propriétaire » a été rapidement abandonnée, l'objectif ayant été, dès l'origine, de s'inscrire résolument dans un cadre européen.

Une dizaine de solutions utilisées en Europe furent analysées par le CFONB. Les études ont conduit à opter pour le protocole de communication EBICS. Ce protocole, largement implanté en Allemagne et notamment auprès des clients multi-banques, répondait en effet aux besoins bancaires et techniques attendus dans le cadre d'échanges de fichiers entre clients entreprises et banques.

La mise en œuvre d'EBICS nécessitant un rapprochement avec les associations bancaires allemandes, propriétaires du protocole, un accord de coopération a été signé le 14 novembre 2008 entre le CFONB et les 4 associations bancaires allemandes, permettant ainsi de lancer le projet.

Le 22 juin 2010, a été créée la société EBICS (de droit belge) avec les quatre principales associations bancaires allemandes. La société EBICS devient alors une filiale à 50% du CFONB. Par augmentation du capital, la communauté suisse a rejoint la société en 2015 en acquérant 7% de l'entreprise. Le Conseil d'Administration est désormais composé d'administrateurs de trois nationalités.

Bilan à ce jour

Sept ans après la création effective de la société, les objectifs de départ sont atteints. Depuis 2010, la solution a été déployée chez plus de 80.000 entreprises et le succès de la migration ETEBAC ainsi que celle des échanges de flux SEPA témoignent de la solidité de cette solution, évolutive et d'un niveau de sécurité à l'état de l'art. Le protocole EBICS est d'ores et déjà utilisé dans de nombreux pays SEPA (Autriche, Espagne, Portugal, Suisse...) voire au-delà (Maghreb). Outre une expansion de son utilisation chaque jour plus forte dans le cadre qui lui est dévolu, à savoir les échanges banques-clients, ce protocole offre aussi d'autres perspectives d'usage, notamment dans son utilisation pour des échanges banques-banques, et ou banques-CSM (Clearing and Settlement Mechanisms).

Les travaux de convergence : la version 3.0 d'EBICS

Les travaux de l'EBICS Working Group en 2016 et 2017 se sont focalisés sur le contenu d'une version 3.0 d'EBICS, dite version de convergence. La fréquence des réunions en 2016 et 2017 a été significativement plus élevée que les années antérieures, témoignant de la densité des travaux conduits et de l'impérieuse nécessité de s'accorder sur l'ensemble des aspects de cette future évolution majeure.

Pour rappel, les objectifs de cette version de convergence sont les suivants :

- Proposer un standard européen d'échanges de flux clients/banques (standard pouvant être étendu dans certains cas à d'autres types de flux) aux communautés bancaires membres d'EBICS Scrl
- Unifier les versions déployées autour d'une version et d'un mode de fonctionnement communs (V2.4 en France, V2.5 en Allemagne, version hybride en Suisse) et donc en rationaliser la maintenance
- Unifier les guides d'implémentation et d'utilisation
- Faciliter le déploiement d'EBICS dans d'autres communautés par l'adoption d'une version commune, et à terme permettre aux clients de pouvoir réaliser des échanges transfrontaliers à partir d'un même poste client.

Le concept cible, appelé « Business Transaction Format » (BTF) sera déployé sur les serveurs bancaires pour novembre 2018.

Les prochaines étapes en 2018

Les travaux se poursuivent afin de préparer dans les meilleures conditions l'échéance de novembre 2018. En parallèle, des actions sont également engagées pour intégrer d'autres actionnaires. A ce stade, des contacts sont très avancés avec deux communautés européennes.

Autres contributions



Les Offices des Postes et Télécommunications (OPT) de Polynésie Française et de Nouvelle-Calédonie sont membres partenaires du CFONB depuis le 1^{er} juillet 2015.

Un établissement « OPT » opère dans le cadre d'un statut spécifique. Il n'a pas de lien capitalistique ni avec la Poste et ni avec la Banque Postale. L'organisation et les règles de fonctionnement d'un « OPT » sont fixées par arrêté. Ce dernier assure l'exploitation des domaines du courrier, des services financiers, des télécommunications et des technologies de l'information. Ses orientations stratégiques, économiques, financières, commerciales et sociales sont définies par un Conseil d'administration sur proposition du Directeur Général.

Etre adhérent au CFONB permet aux collaborateurs de ces entités de disposer de la documentation, des préconisations, et recommandations de la profession au travers des publications mises à disposition et des communications du CFONB publiées sur son site extranet (www.cfonb.org).



Association française des établissements de paiement et de monnaie électronique

En 2010, le CFONB avait constitué un groupe de travail «Exécution des ordres de paiement des clients des établissements de paiement (EP) dans les systèmes de paiement notifiés» qui visait à répondre aux problématiques soulevées à l'occasion de la constitution des premiers dossiers de demande d'agrément d'EP.

L'AFÉPAME (Association Française des Etablissements de Paiement et de Monnaie Electronique), nouvellement créée à l'époque, fut un contributeur important à ces travaux. Cette collaboration s'est pérennisée. Depuis 2013, l'AFÉPAME est un participant externe du CFONB. A ce titre, un groupe de travail lui est dédié. Il se réunit deux fois par an. Les ordres du jour sont variés et peuvent concerner des sujets traités par l'ensemble des pôles du CFONB.

Cette année, de nombreuses thématiques ont été au cœur des échanges comme la traçabilité des flux gérés par les EPEME au regard du règlement (UE) 2015/847 du 20 mai 2015 sur les informations accompagnant les transferts de fonds et abrogeant le règlement (UE) n°1781/2006, l'adoption des RTS (normes techniques de réglementation) dans le cadre de la DSP2, la sécurisation des IBAN, les travaux des instances comme le CNPS (Comité National des Paiements Scripturaux) et l'OSMP (Observatoire de la Sécurité des Moyens de Paiement), la CSP (Cellule de Surveillance Prélèvement), l'expérimentation blockchain dans le cadre du projet MADRE de la Banque de France, l'allongement du délai de fusion bancaire, la mobilité, et bien entendu l'actualité des établissements de paiement et de monnaie électronique.



L'Institut d'Émission d'outre-mer (IÉOM) est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique, où ce n'est pas l'Euro, mais le Franc Pacifique qui a cours légal. Il dispose de trois agences implantées en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna et en Polynésie française et d'un siège à Paris (qui est commun avec celui de l'IÉDOM). L'IÉOM a notamment pour mission d'assurer la sécurité des moyens de paiement utilisés dans ce vaste territoire, en liaison avec la Banque de France.

La collaboration avec le CFONB durant la période 2012-2013 s'est concrétisée par la création d'un groupe de travail « IÉOM », l'IÉOM devenant participant externe du CFONB. Ce groupe de travail spécifique aborde les questions relatives aux territoires du Pacifique, et en particulier sur les impacts des évolutions des moyens de paiement métropolitains dans cette zone qui ne fait pas partie de l'Union européenne.

Il assure notamment la maintenance de la solution « SEPA COM PACIFIQUE » qui permet d'envoyer et de recevoir des virements et des prélèvements au format SEPA à destination ou en provenance de la Nouvelle-Calédonie, de Wallis-et-Futuna et de la Polynésie française. Les échanges des experts portent également sur l'ensemble des autres sujets techniques relatifs aux moyens de paiement en fonction de l'actualité de ceux-ci, comme la mobilité bancaire par exemple.



18, rue La Fayette – 75440 PARIS CEDEX 09

☎ 01 48 00 51 82 • 📠 01 48 00 51 88 • 📧 cfonb@cfonb.fr • www.cfonb.org



Directeur de Publication : Yannick Chagnon • Graphisme : Xavier Mendiboure - Sylvie Auré

Document imprimé en avril 2018 • Couverture : Café Noir • Impression : La Dinamo

Photos : Philippe Mèmeteau

ISSN n° 2550-8911

